

INDIAN NEWS

VOL. 17 No. 12

ISSN 0019-6029

Indian Aboriginal Rights left Unaltered Again by Supreme Court of Canada Decision

EDITOR'S NOTE: With the handing down of the judgement in the caveat case of the Northwest Territories, the INDIAN NEWS asked Mr. R. S. Mehta, an International jurist and human rights lawyer, to write an article explaining what the judges said, how it affected aboriginal rights, some background facts and future implications of this decision.

Mr. Mehta has had extensive relations with Indian people as a former lawyer with the National Indian Brotherhood and the federal Department of Justice. He has written extensively in favour of Indian rights and was one of several lawyers who met in Quebec City in 1971 with the N.I.B. and defined the term "aboriginal rights".

These are his views on the judgement handed down by the Supreme Court of Canada on the Chief Paulette François case of December 20, 1976.

by R. S. Mehta, LL.M.

(OTTAWA) — The 7,000 Indians of the Northwest Territories were told in late December that they did not have the legal right to file a "caveat" claiming an interest in 400,000 square miles in the western portion of the territories.

The unanimous judgement handed down by the Chief Justice, Bora Laskin, against the natives dealt strictly with a preliminary issue concerning the mechanics of the native's right to file a caveat under the *Land Titles Act* of the Northwest Territories. Concentrating only on the legal technicalities of the operation of the *Land Titles Act*, the Supreme Court of Canada has once again escaped the basic responsibility of dealing judicially with the merits of Indian aboriginal rights.

Outwardly, the loss in the Supreme Court of Canada appears to be an adverse blow or set-back for the

concept of aboriginal rights. This is not so. The Court did not consider the merits of the aboriginal concept in its final judgement. Instead, the Supreme Court was preoccupied by the preliminary issue of whether or not the natives could file a "caveat" on unpatented Crown lands. The question of aboriginal rights, therefore, remains cogent and unchallenged. Justice Morrow had gone into considerable detail as to the nature of the natives' rights. He was of the opinion "that the Caveators are descendants of indigenous people, who, *prima facie*, had aboriginal rights, and there was sufficient doubt as to whether or not these rights have been extinguished by the Treaties (8 & 11) to justify maintaining the caveat. Counsel for the Attorney General of Canada apparently did not challenge the evidence of the facts as found." (emphasis is mine)

The Indian concept of aboriginal rights is based on the prescription that North American Indians were the original inhabitants of this country. They occupied the whole country, and they formed themselves into groups or tribes and each claimed a portion of the country for its people, particularly for hunting purposes. Before the advent of the European discovery and subsequent settlement of North America, the native people had uncontested dominion over their tribal territories and all people therein. They could govern, make laws, wage war, and had their own political, social, cultural, educational, economic and property system. Each tribe had absolute control over the resources and products of its own land. In other words, the tribes had political sovereignty. *To native people their title to their tribal lands was explicit in this political sovereignty.* (INTERNATIONAL BARRIERS, pp. xx-xxi by R. S. Mehta) Aboriginal rights is a title accepted by law and

approved by the Parliament of Canada.

It was upon this concept that the 16 Chiefs acting for the native people of the Northwest Territories sought to file a caveat with the Registrar of Lands under the *Land Titles Act*.

It is the accepted practise that an opposing party may file a document with the Registrar of the Land Registry seeking an explanation. Or, to prevent a misinterpretation, or misunderstanding of the issues, the document also serves as a warning to the judicial officer to suspend the proceedings until the opposing party has a hearing. Such a document filed with the Registrar is known as a "caveat". Put another way, as defined in *re Phillips' Estate*, 143 A. 9. 293 Pa. 351, a "caveat is an ultimatum given to some judge or officer notifying him to suspend a proceeding until the merits of the caveat are determined."

The Registrar is obliged to enter into his day book the exact time and day of its filing.

In the Northwest Territories case, the natives were seeking to put a freeze on all land development in the Mackenzie Valley corridor until their "aboriginal rights" to the land were dealt with satisfactorily. The natives had signed Treaties 8 and 11 which were supposed to set aside reserves (of land) for them. This was never done.

The matter was brought to the Supreme Court of Canada by its leave, by the 16 Chiefs from the Appeal Court of the Northwest Territories.

The Chiefs sought to clarify their claim of right to lodge the caveat. The Registrar thereupon was placed in the dilemma of either refusing to file the caveat and note it in his day book, or to accede to the interests of the persons seeking to file it.

The Registrar, however, referred the matter to the Supreme Court of the Northwest Territories for direction, in the following terms: —

A question has arisen as to the legal validity, and the extent, right and interest of the persons making the application, to forbid the registration of any transfer, and whether the Registrar has a duty conferred or imposed upon him, by the *Land Titles Act*, to lodge such a document, and enter same in the day book.

The Government of Canada raised four objections against the natives for filing the caveat. They were: —

1. That the *Land Titles Act* has no application to lands for which a Certificate of Title has not been issued or applied for.
2. That the *Land Titles Act* has no application because the caveat would affect Crown lands.
3. That if the *Land Titles Act* is applicable that the Learned Trial Judge should simply order the caveat filed.
4. That the Trial Judge has no jurisdiction to enter upon the merits of the claim to which the caveat relates. (A.C. Vol. 1, p. 36 and 37)

Before the judgement was handed down by Judge Morrow the Government of Canada launched an application before the Federal Court seeking to prohibit the Judge from proceeding with any question on the validity of the caveat.

The Federal Court dismissed the Crown's application.

Judge Morrow in his judgement held that the caveat could be filed and that the provisions of the *Land Titles Act* permitted filing of the caveat such as the present one even in the case of unpatented lands . . . in other words, he held the caveat could be filed in those lands for which no Certificate of Title had been issued.

Since title to most of the large tracts of lands in the Northwest Territories have not been conferred by the sovereign or the sole right to these tracts of lands have not been specifically conveyed by specific title they are referred to as unpatented lands.

(See Indian Aboriginal page 6)

Emergence of Indian Journalism

by Theresa Nahane

The emergence of Indian journalism has been developing slowly but surely. Entering like a lamb — meek, shy, often "squeaking along" — it is evolving into a real voice of the people. It is admittedly, however, having a very difficult birth.

In modern democratic societies journalists monitor public interest in government and serve also as a prime force in public conscience. They are often found in the role of keeping the government "straight" by informing the public about shady activities. To do this the press requires a certain amount of "freedom," something very much desired and sought after by Indian journalists.

The primary function of Indian journalists has been getting informa-

tion out to the people. Whether they are working for a regular native newspaper like the MICMAC NEWS or KAINAI NEWS, or a prison newsletter like TARPAPER, the writers are concerned about informing other Indian people of their thoughts, ideas, and activities.

(See Emergence page 5)

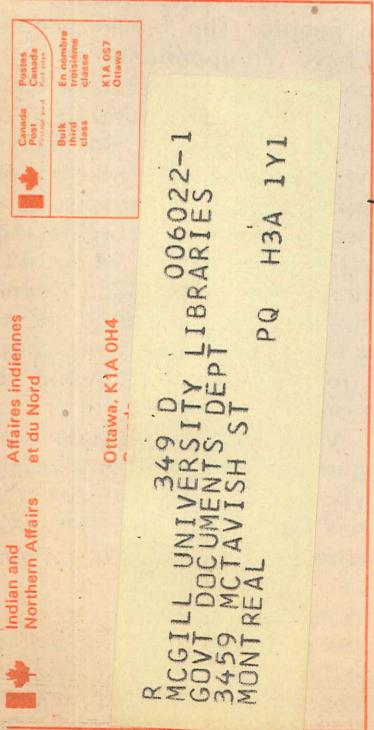
Ideas / Idées Special Supplement

Indian News is carrying a special supplement called "Ideas / Idées". These supplements are intended to give our readers a general view of Economic Development ventures on Indian Reserves in Canada. This issue features Ontario — part 2.

MC GILL LIBRARY

268203 MAR 14 1977

GOV. DOCS. DEPT.



NOUVELLES INDIENNES

VOL. 17 No 12

ISSN 0019-6029

Aucun changement dans les droits des Indiens

par R. S. Mehta, LL.M.

(OTTAWA) — Les 7 000 Indiens des Territoires du Nord-Ouest ont appris à la fin de décembre qu'ils n'avaient pas le droit de déposer une opposition revendiquant un intérêt sur une étendue de 400 000 milles carrés dans l'ouest des Territoires.

Le jugement unanime transmis par le juge en chef Bora Laskin contre les autochtones portait strictement sur une question préliminaire sur le droit de présenter un avis d'opposition en vertu de la *Loi sur les titres de biens-fonds* des Territoires du Nord-Ouest. La Cour suprême du Canada, ne s'attachant qu'aux détails techniques de l'application de la *Loi sur les titres de biens-fonds*, a une fois de plus échappé à la responsabilité fondamentale de prendre une décision juridique sur la valeur des droits des Indiens.

Au premier coup d'œil, ce jugement négatif prononcé par la Cour suprême du Canada semble une défaite ou un pas en arrière dans le domaine des droits des autochtones. Il n'en est toutefois rien. Dans son jugement final, la Cour ne s'est pas attachée aux mérites du concept autochtone, mais s'est plutôt préoccupée de savoir si les autochtones pouvaient déposer une opposition sur les terres de la Couronne non concédées. La question des droits des autochtones demeure donc valable et incontestée. Le juge Morrow avait déjà traité avec force détails de la nature des droits des autochtones. Il était d'avis que les opposants sont des descendants d'un peuple indigène, lequel, de prime abord, jouissait de droits autochtones, et qu'il est suffisamment doux que les traités (8 et 11) aient aboli ces droits pour justifier le maintien de l'opposition. Selon le juge Morrow, *il semble que l'avocat du procureur général du Canada n'a pas remis en question la preuve présentée par les faits* (souligné par l'auteur).

Le concept indien des droits autochtones se fonde sur l'hypothèse selon laquelle les Indiens d'Amérique du Nord auraient été les premiers habitants du pays, qu'ils habitaient tout entier; ils formèrent des groupes ou tribus et chacune réclama une partie du territoire pour ses

membres, surtout à des fins de chasse. Avant la découverte et la colonisation de l'Amérique du Nord par les Européens, les autochtones exerçaient un pouvoir incontesté sur les territoires des tribus et sur leurs habitants. Ils pouvaient gouverner, établir des lois, faire la guerre, et ils disposaient de leur propre système politique, social, culturel, éducatif, économique et foncier. Chaque tribu exerçait un contrôle absolu sur les ressources et les produits de son territoire. Autrement dit, les tribus jouissaient d'une souveraineté politique. Pour les autochtones, leurs titres de propriété découlaient explicitement de cette souveraineté politique. (INTERNATIONAL BARRIERS, p. xx-xxi, par R. S. Mehta). L'expression « droits des autochtones » est acceptée par la loi et approuvée par le Parlement du Canada.

C'est ce concept qui a incité les 16 chefs à présenter au nom des autochtones des Territoires du Nord-Ouest une opposition au registraire des terres, en vertu de la *Loi sur les titres de biens-fonds*.

On accepte généralement qu'un opposant présente un document au registraire des terres pour obtenir des explications. Ou encore, pour prévenir toute fausse interprétation ou incompréhension des questions en cause, le document sert également à avertir l'agent de la cour de suspendre les audiences jusqu'à ce que l'opposant soit entendu. Un tel document est connu sous le nom d'opposition ou *caveat*. En d'autres termes, comme on ne peut le lire dans *re Phillips' Estate*, 143 A. 9. 293 pa. 351, un « *caveat is a ultimatum given to some judge or officer notifying him to suspend a proceeding until the merits of the caveat are determined.* »

Le registraire doit inscrire au journal le jour et l'heure exacts de la présentation.

Dans le cas des Territoires du Nord-Ouest, les autochtones cherchaient à faire arrêter toute exploitation immobilière dans le corridor de la vallée du Mackenzie jusqu'au règlement adéquat de leurs « droits autochtones » sur le territoire. Les autochtones avaient signé les traités 8 et 11 qui devaient leur garantir des réserves (terres), ce qui ne fut jamais fait.

Les 16 chefs portèrent la question de la cour d'appel des Territoires du Nord-Ouest à la Cour suprême du Canada, avec l'autorisation de cette dernière.

Les chefs cherchaient à éclaircir leur revendication du droit de déposer une opposition. Le registraire se vit obligé soit de refuser l'opposition tout en l'inscrivant dans son journal, soit de donner suite aux intérêts des personnes qui la présentaient.

Mais le registraire remit toutefois la question entre les mains de la Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest, réclamant des conseils à peu près en ces termes:

une question a été soulevée quant au caractère légal, ainsi qu'au droit et à l'intérêt des requérants, d'interdire l'enregistrement de tout transport, et quant au devoir, conféré ou imposé au registraire en vertu de la *Loi sur les titres de biens-fonds*, d'accepter un tel docu-

ment et de l'inscrire au journal.

Le gouvernement du Canada a soulevé quatre objections à la présentation d'une opposition par les autochtones:

1. la *Loi sur les titres de biens-fonds* ne s'applique pas aux terres pour lesquelles aucun certificat de titre n'a été délivré ou réclamé;
2. la *Loi sur les titres de biens-fonds* ne s'applique pas parce que l'opposition toucherait des terres de la Couronne;
3. si la *Loi sur les titres de biens-fonds* est applicable, le juge de première instance devrait simplement ordonner l'enregistrement de l'opposition;
4. le juge de première instance n'a pas le pouvoir de se prononcer sur le bien-fondé de la revendication à laquelle s'applique l'opposition. (A.C. vol. 1, p. 36-37)

Avant que le juge Morrow n'ait rendu son jugement, le gouvernement du Canada présenta une demande à la cour fédérale cherchant à interdire au juge de traiter toute question relative à la validité de l'opposition.

La cour fédérale refusa la demande de la Couronne.

Dans son jugement, le juge Morrow soutint que le *caveat* pouvait être reçu et que les dispositions de la *Loi sur les titres de biens-fonds* permettaient l'enregistrement d'une opposition comme celle-ci même dans le cas de terres non concédées... autrement dit, que le *caveat* pouvait être inscrit relativement aux terres n'ayant pas fait l'objet d'un certificat de titre.

Puisque la souveraine n'a pas émis de titre pour la plupart des grandes bandes de terre des Territoires du Nord-Ouest ou que le droit unique à ces biens-fonds n'a pas été précisé par un titre, on les appelle terres non concédées.

Le procureur général du Canada en a appelé du jugement à la cour d'appel des Territoires du Nord-Ouest, au nom du gouvernement du Canada.

Cette cour a renversé le jugement du juge Morrow par une décision à quatre contre un.

La question fut mise entre les mains de la Cour suprême du Canada, avec l'autorisation de cette dernière. C'était la deuxième occasion qu'avait la Cour de traiter de la question des droits autochtones des Indiens. La première fut le cas Nishga (Frank Calder et al contre le procureur général du Canada), qui s'attachait à savoir si le procureur général de la C.-B. avait donné son autorisation. Dans ce cas, les votes de la Cour se sont partagés à trois contre

trois, et un des juges a décidé qu'il était nécessaire d'obtenir l'autorisation ou la permission officielle du procureur général de la C.-B. avant que la Cour puisse étudier la question des droits autochtones des Indiens. La Cour, une fois de plus, dans le cadre de la revendication des Indiens des Territoires du Nord-Ouest, s'est trouvée dans une impasse à cause de subtilités juridiques, à savoir si les autochtones pouvaient présenter une opposition relative aux terres non concédées de la Couronne, en vertu de la *Loi sur les titres de biens-fonds des Territoires du Nord-Ouest*.

Ainsi, la Cour suprême du Canada, la plus haute cour au pays, a réussi à éviter l'analyse juridique des mérites des revendications foncières des Indiens fondées sur des droits autochtones.

Le jugement de la Cour suprême du Canada portait sur une question, à savoir si les dispositions de la *Loi des Territoires du Nord-Ouest sur les titres de biens-fonds* (S.R.C. 1970, c.1-4) au sujet de la présentation d'opposition, peuvent s'appliquer aux terres non concédées de la Couronne.

Dans son jugement écrit, le juge Laskin estima qu'une concession faite par la Couronne ne peut être touchée par une opposition présentée à cet effet avant l'attribution de la concession. Une telle opposition ne devrait pas être acceptée par le registraire des titres et, le cas échéant, elle n'aurait aucun effet.

La Cour soutint en fait que, même si elle permettait aux autochtones de présenter une opposition revendiquant un intérêt sur les 400 000 milles carrés de terres dans les Territoires du Nord-Ouest, cette autorisation serait sans valeur parce que le titre des biens-fonds n'a pas été transmis par le gouvernement ou la Couronne à un individu ou à une compagnie. En outre, les terres étant transférées, aucune opposition ne pourrait avoir d'effet parce qu'il s'agit de terres de la Couronne. Il semble cependant que ce raisonnement fasse fi des intérêts des autochtones, puisque c'était pour protéger leur droit qu'ils ont tenté d'avertir, par l'entremise de leur opposition, tout acheteur éventuel ou compagnie du fait que les autochtones jouissaient d'un intérêt permanent, analogue à un titre, en vertu du concept des droits autochtones.

Pourtant, ni le cas Calder ni le cas du chef Paulette François des Territoires du Nord-Ouest n'eurent de répercussions négatives sur les revendications des Indiens fondées sur les droits aborigènes et concernant leurs terres ancestrales; d'ailleurs, aucun de ces jugements ne comporte (voir *Aucun changement à la page 5*)

Idées / Ideas Cahier spécial

Nouvelles indiennes publie un cahier spécial intitulé « Idées/Ideas » destiné à renseigner nos lecteurs sur les réalisations des diverses réserves indiennes du Canada dans le domaine de la promotion économique. Le présent numéro renferme l'*Ontario — partie 2*.



Indian Prospects Bleaker under P.Q. Rule

By Frank Taiotekane Horn

reprinted from *The Montreal Gazette*

One of the added complexities facing any possible change of status of the province of Quebec as a result of the victory at the polls of the Parti Québécois is the 23,500 registered Indians, living mostly on reserves in the province.

At the creation of the British North America Act, the law makers could draw on the extensive wisdom of advisers wise in the ways of Indians to form what has become an often-modified Indian Act. This law was designed to protect Indians from the invasions of the non-Indians and at the same time was cleverly planned to protect Canadian society from whatever effect intermarriage would have upon non-Indians. The law makers designed it without publicity, for keeping both groups apart for their own benefit.

Indians lands are held principally in the name of the Queen for the use of Indians. Most Indians in Quebec are not French speaking and as a result of Bill 22, if applied to them, would be a serious problem. In such places as Caughnawaga where of 6,900 Mohawks, about 900 men used to work on high steel construction in the United States, English was essential; French was not a language of work.

The Cree brought in to move out the Nascapi Indians nearly a century ago were mostly Anglican. All speak Cree and usually English as a second language. The new James Bay settlement however, included abandonment of English-language schools as part of the deal which has not yet been finalized by the Parliament.

If Quebec's future language of work is only French, there is little prospect of Indians finding employment because they are not skilled in learning languages and for them the greater possibilities of employment are in areas where English is dominant. Since 280,000 of the 300,000 registered Indians in Canada do not speak French, the possibilities of making them bilingual are doubtful.

As to the title of Indian lands it is a complexity in that they supposedly rest in the hands of the sovereign of Canada who must safeguard them for the aborigines' use. Just how the new Quebec could take them over is not quite clear.

What is now increasing in complexity is the James Bay settlement which previously was transferring large sums of money to "legal entities to be formed" (not directly to Indians) for giving up all legal claim to a large area of Quebec. Because of the failure to have total approval, Warren Allmand recently put back the date of approval until further study is made of the contract.

No Love Lost

Frequently referred to in the press as "giving" the few thousand Indians of the northern areas of Quebec about \$200 million, the agreement has the department of Indian affairs putting up about half the money and the Quebec government the rest over a long period. And the Indians do not get it. Some indescribed "political entities" apparently receive the money and spend it as they believe it will benefit Indians. Just how this comes out to the much publicized "payment to the Indians" is bewildering.

Because the cost of the average Indian to the Canadian taxpayer is nearly \$2,800 per year and the life expectancy is 50 years, the cost of



What the hell you mean your people held a referendum and now want out of Quebec? Dammit, we got a dam up there!!

The Native Perspective

an Indian to the state comes to nearly \$140,000 each, adding in various other expenses such as welfare.

Just how Quebec would organize its department of Indians to take care of the 23,500 is quite a problem since there was no love lost over the centuries between the invading French and their descendants and the Indians who were attacked, defended themselves and finally allied with the second arrivals, the English, to the downfall of the French.

Problems relating to Indians are easy to solve for those who know little or nothing about us. However, deep knowledge makes many of us despair because some of us have reached conclusions that there are no individual Indians, only members of a mass collective group, with a mass subconscious controlling our destinies and very serious problems of death, degradation or disaster facing Indians who are upward motivated who break the family pattern, who strive to achieve in defiance of the ancient traditions that any change from the survival pattern is to be destroyed by the spirits, the dreams and the subconscious.

Just for starters it seems that the years of work and millions spent on the so-called James Bay agreement are almost surely wasted since there may well be no terms agreeable to the new government of Quebec and the present government of Canada.

It has been a year since Mr. Cam Mackie was appointed Assistant Deputy Minister of Indian-Eskimo Affairs. This is his first major interview with the news media which deals with a full range of issues facing Indian people and the Department. In this interview, he talks about Indian Associations, revisions to the Indian Act, the repatriation of the BNA Act, off-reserve services to urban Indians, services for inmates, his role in the department and current thrusts in the program.

Mr. Mackie, who has been Director General of the Job Creation Branch in the Department of Manpower and Immigration since 1973, is a graduate of the University of Manitoba where he obtained a Master's degree in Social Work in 1960. He also studied at the London School of Economics in 1967-68.

On completion of his academic studies he worked with the Neighborhood Services Centre in Winnipeg as Area Supervisor, Youth Groups, until 1965 when he entered the federal public service. He served as a consultant in the Privy Council Office for one year and then joined the Company of Young Canadians as Director of Domestic Programs.

Mr. Mackie moved to the Department of National Health and Welfare as Consultant in Community Development and Planning in 1969.

In 1971, Mr. Mackie was appointed Co-ordinator of the Opportunities for Youth Program in the Department of the Secretary of State. He established and directed this program until 1972.

For the next year he served as Regional Program Co-ordinator of the Local Initiatives Program in the Department of Manpower and Immigration and was then appointed

Director Special Programs in the same department.

Interview with Cam Mackie, Assistant Deputy Minister, Indian-Eskimo Affairs

by Theresa Nahanee

Q. Mr. Bob Connelly, one of your Directors-General, remarked at a meeting one day that the Department of Indian and Northern Affairs is "consistently inconsistent". I believe he was referring to the constant state of flux existent within the Department over the last six to eight years. What are some of the more significant changes in the Department and do you see any levelling off in the near future? These significant changes would be in the area of personnel appointments, new philosophy, and maybe an open door policy at your level and higher.

A. I think the changes in the Department started to take place when Arthur Kroeger, our Deputy Minister, arrived. There began to be developed an atmosphere of trying to find ways of working with Indian people. The Task Force that was established in Saskatchewan was something that Kroeger had worked through with others. My predecessor, Pete Lesaux, caused other changes when he reorganized the Department and started the decentralization process. I was fortunate in being able to come in once those steps had already been taken.

In terms of personnel appointments, there is no question we have

made every effort to find the best possible people for positions and in the process of finding the best possible people, a number of those have been Indian people and will continue to be. It is not a question of appointing only Indian people. Huguette Labelle is not an Indian; Fred Kelly is; Ahab Spence is; Peter Baird is not; Danny Goodleaf is and Paul Kyba is not an Indian. What we have said is we want to get the best possible people available into the positions and fortunately there have been good Indian people who have been prepared to come.

The Government-Indian Relationships Paper which set out for Cabinet the sort of approaches that we have been taking really provided us with a basis for looking at staff and going through a process of organizational renewal with staff. This included a wide range of meetings that we had with Directors-General; the District Managers; and the Program Review Meetings to which we invited the Indian people as well. They were largely representatives from the National Indian Brotherhood or the Associations. We had a major meeting on finance which was a first step to having the Associations really participate and understand the process of budgeting. There are changes being made, but they are going to be long term in their effect. The first budget meeting was not one that really anybody was particularly happy with in that it did not have enough information; it did not have enough prior preparation. Nevertheless, what we were trying to do was set out for everyone concerned what it was we would like to do and how best to do it.

There is no doubt, that the first

objective of the department remains the development of a mechanism that is responsive to Indian Band Councils. The whole process of decentralization is an evolving or maturing relationship with Indian people. The idea is really to move from what one might have characterized originally as "consultation" — that means us writing something and Indian people responding to it — to "negotiation" — which means let's sit down across the table and fight out a position. And finally, to one of "co-operation", which is where we are right now. That is, sitting down together, identifying the problem and trying to come up with a solution. But all of those are still leading towards what I would see as the next two steps, which are clearly "partnership" and ultimately, "independence" of Indian people. The Indian people would have an opportunity to both manage the resources and develop the capacity at a local level to deal with what is important. So everything we are doing is not in terms of developing a better bureaucracy, but clearly in terms of achieving that ultimate objective, where Associations, the Indian Band Councils and the Indian people themselves have independent and complete responsibility for what is going on.

Q. What kind of attitude and management style did you bring with you into the Department and how has it affected your relationship with Indian people at various levels?

A. What we are intending to do is a number of things. First, we want to run the Department in a way that is consistent with how our Programs are trying to achieve things with

Naissance du journalisme indien

par Theresa Nahane

Le journalisme indien est né lentement mais sûrement. D'abord soumis comme un agneau, timide, voire même « piaillard », il se fait de plus en plus la voix du peuple. Il connaît toutefois des débuts manifestement difficiles.

Dans les sociétés démocratiques modernes, les journalistes orientent l'intérêt du public pour l'administration gouvernementale et influencent très fortement le public en général. Ils empêchent souvent le gouvernement de commettre des maladresses en informant le public de ses acti-

vités douteuses. Pour ce, la presse doit jouir d'une certaine « liberté » que désirent ardemment et recherchent les journalistes indiens.

Les journalistes indiens veulent avant tout informer le public. Qu'ils travaillent pour un journal autochtone courant comme le MICMAC NEWS ou le KAINAI NEWS, ou pour un journal interne de prison comme le TARPAPER, il leur incombe de faire part aux Indiens des opinions, idées et activités de certains des leurs.

Les journalistes indiens tentent également de montrer le peuple indien tel qu'il est, c'est-à-dire chaud,

humain, affectueux et intelligent.

A titre de journaliste, j'ai personnellement eu une grande révélation en découvrant que les « autres peuples » sont aussi humains que le peuple indien. Le fait que les « autres Canadiens » jugent les Indiens moins humains qu'eux-mêmes explique peut-être justement un des problèmes que connaît notre société. Les journalistes indiens se sont évertués à montrer au monde comme nous sommes humains.

Mais notre journalisme n'est pas encore parfait... nous évitons délibérément de montrer que les Indiens peuvent, comme tous les êtres hu-

mains, commettre des erreurs. En tant que journalistes, nous avons tendance à fermer les yeux sur les événements négatifs qui sont rapportés dans la plupart des journaux quotidiens, comme les meurtres, enlèvements, incendies, vols, infractions, contraventions, corruption, etc. Vous n'avez qu'à prendre un quotidien, et vous lirez immanquablement des titres portant sur toutes les tragédies du jour.

En raison de notre mentalité peut-être, les quotidiens modernes ne répondent pas aux aspirations des journalistes indiens. Personnellement (voir *Naissance à la page 5*)

L'avenir des Indiens assombri par la victoire du P.Q.

par Frank Taiotekane Horn

Reproduction d'un article de la GAZETTE de Montréal

Si jamais la victoire du Parti Québécois aux dernières élections entraînait un changement de régime pour la province, celle-ci aurait à faire face, entre autres choses, au problème que présentent les 23 500 Indiens inscrits vivant pour la plupart dans des réserves.

Lorsque fut créé l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, les législateurs purent consulter des conseillers qui s'y connaissaient sur le mode de vie des Indiens pour instaurer une loi par la suite souvent modifiée. Cette loi visait à protéger les Indiens contre l'ingérence des non-Indiens, mais aussi, en même temps, à préserver la société canadienne des conséquences que pourraient avoir sur ces derniers les unions mixtes. Les législateurs œuvrèrent sans bruit pour tenir les deux groupes séparés, et ce, dans leur propre intérêt.

Les terres indiennes sont réservées, en général au nom de la Reine, à l'usage des Indiens. Comme la plupart des Indiens du Québec ne parlent pas français, la loi 22 pourrait constituer pour eux un sérieux problème. A Caughnawaga, par exemple, où sur une population de 6 900 habitants, 900 Mohawks gagnaient leur vie aux États-Unis dans la construction d'armures d'acier pour

gratte-ciel, l'anglais était essentiel; le français n'était pas la langue de travail.

Les Cris qu'on avait fait venir pour chasser les Nascapis il y a près d'un siècle appartenaient pour la plupart à la religion anglicane. Ils parlaient tous le cri et avaient l'anglais pour langue seconde. Toutefois, le nouvel accord de la baie James, que le Parlement n'a toujours pas ratifié, comportait, entre autres concessions, l'abandon des écoles anglaises.

Si le français devient au Québec l'unique langue de travail, les Indiens, n'étant pas doués pour les langues, auront du mal à trouver de l'emploi car ce sont les régions à prédominance anglophone qui offrent pour eux le plus de possibilités. Comme 280 000 des 300 000 Indiens inscrits du Canada ne parlent pas français, il est peu probable qu'on arrive à les rendre bilingues.

La propriété des terres indiennes présente également des difficultés puisqu'elle est censée revenir à la souveraine du Canada, qui doit réserver lesdites terres à l'usage des autochtones. On ne sait pas encore très bien de quelle façon le Québec pourrait rapatrier ce droit.

L'une des choses qui se complique sérieusement à l'heure actuelle est l'accord de la baie James, en vertu duquel l'on devait au début transférer d'importantes sommes à des « personnes morales non encore connues » (et non directement aux

Indiens) pour abandonner toute prétention à une grande partie du Québec. Devant l'impossibilité de parvenir à un consensus, M. Allmand a récemment reporté la ratification de l'accord à une date ultérieure, lorsqu'on aura examiné la question plus à fond.

Une histoire d'amour inexistant

Lorsqu'il est question de la Convention dans les journaux, il est souvent fait allusion aux 200 millions de dollars « donnés », sur une longue période, aux quelque milliers d'Indiens du nord du Québec par les Affaires indiennes et le gouvernement du Québec à parts quasi égales. Mais ce ne sont pas les Indiens qui les reçoivent. Selon toute apparence, certaines « entités politiques » indéfinies reçoivent l'argent et le dépensent dans ce qu'elles croient être l'intérêt des Indiens. Voir dans quelle mesure ces sommes publiées à cor et à cri parviennent aux intéressés est stupéfiant.

Le prix qu'il coûte au contribuable canadien pour un Indien moyen s'élève à près de \$2 800 par année. L'espérance de vie étant de 50 ans, l'État doit débourser près de \$140 000 par Indien, si l'on compte diverses autres dépenses telles que les allocations de bien-être social.

La ligne de conduite que le Québec adoptera pour mettre sur pied un ministère des Affaires indiennes destiné à régler les affaires des

23 500 Indiens de la province présente un problème de taille parce qu'il n'y a jamais eu d'idylle au cours des siècles entre les Français et leurs descendants et les Indiens qui tour à tour essuyèrent des attaques, se défendirent et finirent par s'allier aux seconds arrivés, les Anglais, pour provoquer la chute des Français.

Ceux qui ignorent tout de nous ou presque n'ont pas de mal à trouver des solutions aux problèmes qui nous concernent. Mais la connaissance profonde de la situation nous désespère; certains d'entre nous sont en effet arrivés à la conclusion qu'il n'y a pas d'Indien individuel, seulement une masse collective avec un subconscient collectif qui mène nos destinées, seulement l'ombre de graves menaces de mort, d'avilissement et de désastre sur les Indiens qui veulent se hausser au-dessus des autres, qui brisent les liens familiaux et qui luttent pour acquérir la fortune au mépris des traditions selon lesquelles toute attitude s'écartant de la règle est condamnée à être détruite par les esprits, les chi-mères et les subconscients.

Bref, toutes les années de travail et les millions consacrés à la prétenue convention de la baie James l'auront sans doute été en pure perte, puisque le nouveau gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral actuel risquent fort de ne trouver aucun terrain d'entente.

C'est il y a un an que M. Cam Mackie a été nommé sous-ministre adjoint chargé du Programme des Affaires indiennes et esquimaudes. Cette première interview accordée par le sous-ministre adjoint traite d'une gamme variée de problèmes auxquels font face les Indiens et le Ministère. Au cours de l'entretien qu'il nous a accordé, il a parlé des associations indiennes, des modifications de la Loi sur les Indiens, du rapatriement de la Constitution du Canada, des services offerts aux Indiens résidant dans les villes ainsi qu'à ceux qui sont incarcérés, du rôle qu'il joue au sein du Ministère de même que des orientations du Programme.

M. Mackie, qui était directeur général de la Division de la création d'emploi au ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration depuis 1973, est diplômé de l'université du Manitoba où il a obtenu en 1960 une maîtrise en service social. Il a également suivi des cours à la LONDON SCHOOL OF ECONOMICS, en 1967-1968.

A la fin de ses études, il a travaillé au NEIGHBOURHOOD SERVICES CENTRE, de Winnipeg, en tant que superviseur de secteur (groupes jeunesse) jusqu'en 1965, alors qu'il est entré à la Fonction publique fédérale. Il a agi comme conseiller au Conseil privé pendant un an et est ensuite entré à la Compagnie des Jeunes Canadiens à titre de directeur des programmes intérieurs.

En 1969, M. Mackie est passé au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social pour agir comme conseiller en développement communautaire et en planification. A ce poste, il a travaillé avec les provinces qui établissaient des programmes de développement communautaire au sein de leur ministère du Bien-être social. Il a également joué un rôle important pour ce qui est de deux aspects distincts du Régime d'assistance publique du Canada, soit l'emploi et le bien-être des Indiens, ce dernier étant conçu en vue d'aider les provinces à appliquer leurs programmes d'aide sociale aux

bandes indiennes désireuses d'en bénéficier.

En 1971, M. Mackie était nommé coordonnateur du Programme Perspectives Jeunesse du Secrétariat d'État. Il a mis ce programme sur pied et l'a dirigé jusqu'en 1972.

L'année suivante, il est devenu coordonnateur des programmes régionaux du Programme Initiatives locales du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et a ensuite été nommé directeur des programmes spéciaux à ce même Ministère.

En annonçant cette nomination, le Ministre a souligné la très grande expérience acquise par M. Mackie en matière d'élaboration et d'administration de programmes touchant des secteurs importants des affaires humaines et sociales. Il s'est dit de plus confiant que l'expérience et les vues innovatrices de M. Mackie ne pourront que contribuer largement à améliorer, relativement aux Indiens, les activités du Ministère et les rapports de celui-ci avec eux.

Interview de M. Cam Mackie, sous-ministre adjoint des Affaires indiennes et esquimaudes

par Theresa Nahane

Q. M. Bob Connelly, un de vos directeurs généraux, a déjà déclaré lors d'une réunion, que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien se trouvait dans un état de « constante inconstance ». Je crois qu'il faisait allusion à l'état d'instabilité soutenu qui caractérise le Ministre depuis six à huit ans. Pourriez-vous m'expliquer quelques-uns des principaux changements qui se sont produits au sein du Ministère et me dire si vous prévoyez que les choses vont se stabiliser dans un proche avenir?

Indian people. We are trying to develop a "consultative" process, a partnership process, with Indian people — this I believe is ultimately going to lead much more fully to their independence. Then, we have to do the same in the bureaucracy.

The bureaucracy must function in the same way. In the process of decentralization, we are attempting to develop a much more horizontal structure. For example, the Directors-General across the country are part of Headquarters. Headquarters is not something separate from the field. The communication between people in local government, in education, is not simply an up-and-down alignment, but very much across the board. The way in which programs or policies are to be developed very clearly are with the participation of the Indian people and the field staff who have to carry out the programs. The end result in theory at least, and I think in practise, is that in this way, Departmental staff will also then view Indian people, not on a superior-inferior kind of line, but really much more on the basis of "look, we are in this together and we have got to try to find solutions together." That means essentially a question of respect — real respect — for both people within the department of each other and between the Department and Indian people. I think that essentially characterizes the approach that I try to bring to it. It obviously is difficult because quite often it raises expectations that cannot be fulfilled. Simply talking about doing something and talking together about something does not necessarily achieve what needs to be done.

Q. It is very difficult to change the attitudes of people . . .

A. I am not so sure it is very difficult to change the attitudes of people. Attitudes are formed by a series of environmental conditions as well as by personal experience. And if personal experience has never led you to participate in group processes in which you, together with other people, decide what it is you need to do, then you have got to learn that. It is a skill that has to be learned. If the environment in which you work is one of authoritarian control, then that is the way you behave and that is the thing that conditions your attitude. I think that there has been too much discussion about changing attitudes or about motivating behaviour. In effect, we have always tried to do it to somebody else. We have tried to motivate the Indians to get off welfare or change somebody else's behaviour or somebody else's attitude, when in fact, we have got to look at ourselves and say "what are we doing" ourselves that affects the way in which we are behaving, the way in which our behaviour affects others.

Q. I just wondered how you bridge the gap between what the department was a couple of years ago or five years ago to the kind of thing you are talking about . . .

A. Well, you do it by doing it. When you have an Executive Planning Committee (EPC) meeting, you have the Regional-Directors General participate in the planning and you have representatives of the National Indian Brotherhood participate in the planning of it.

Q. There are, of course, all kinds of people working for the Department. Without analyzing every difference, there would seem to be basically two kinds of managers . . . those willing to accept Indian leadership at their face value, and those who question the right of Indian Associations to represent Indians because they are not recognized by the Indian Act. What is your view of Indian leadership, especially at the provincial level? Are they recognized by the Department at the regional level and by yourself?

A. Let me put it this way. The Department's first major responsibility is to Indian people, to Chiefs and Councils. There is no question about that being our primary contact, the people with whom we deal with primarily and the people to whom we are responsible most directly. There is no question about that . . . as long as the present Indian Act stands, that will be the case.

In the process of looking at how best to deliver programs at a provincial and national level, it is valuable, I think, to Indian people and to the Department to have a sounding board as representative as possible. Nobody, whether they are in Parliament or provincial legislatures or elsewhere, ever really represents, in my view, anybody but themselves. They represent themselves. You cannot say that this individual represents five thousand or ten thousand. For a particular period of time, a particular situation, this is the person who acts as spokesman, who in effect, is the contact person, who has, in theory, a range of people with whom he or she deals. They give him or her information and direction. Therefore, if you were to cope with the development of a policy or program on a basis broader than simply individuals, you need some representative organizations. The provincial associations very clearly provide us with that intermediary or intermediate level of discussion, negotiation and consultation. For the most part, in my experience, they do represent the interests and concerns of Indian people. There are always those who will say that the Federal Government, no matter what party is in power, does not represent them. That is quite right. It does not always represent everybody, and it is not always able to respond to the needs of everybody. The associations are in the same position and for the most part are very effective in representing Chiefs and Councils.

At the national level, the National Indian Brotherhood is an effective co-ordinating mechanism of all those Associations and it provides a direct link to Cabinet. Again, it is extremely valuable to both the Department and to Ministers in coming to both policy and programming decisions.

My view is that the first and most important group to whom we respond, and leadership to whom we look, is Chiefs and Councils. On a broader basis, at the provincial level, the Associations and at the national level with the NIB.

There is no question that Indian leaders are becoming very capable and skilled politicians, and I think they are developing the capacity to represent themselves and Indian people in a very effective way. That

is likely to continue and it is the sort of thing that I think one ought to support. This is one of the few departments that has the advantage of being able to have an articulate and strong constituency, and there is no question about the opportunities that we have to listen to the people we are trying to serve.

Q. The Winnipeg Tribune carried an article in which you were criticized by the NIB for giving some kind of recognition to the American Indian Movement (AIM). It seems they do not recognize AIM . . . and feel no one else should, if the article read right. Do you recognize them, as has been suggested?

A. I am not quite sure what is meant by "recognized". The first group to whom we are responsible are Indian people, Chiefs and Councils, in both their development and their responsibility to carry out what in their view are the best interest of the Indians. In the process, whether one sits again with individual Indians and hears their perception of problems, or whether one sits with Associations, or with Brotherhoods, one wants to get the broadest possible range of perception of problems. Individual Indians have the right to join or participate in any organization they want to. And in some instances the American Indian Movement is one of the groups or Associations to whom the Minister and others in the Department are prepared to listen. It does not in any way suggest that we recognize any particular interest or power or responsibility that that group has. It does not suggest in any way that it represents a broad range of views, but it is one of the many groups and associations that the Minister and the Department is prepared to listen to from time to time.

Q. What kinds of issues do you deal with as the Assistant Deputy Minister of Indian-Eskimo Affairs?

A. I have basically one major responsibility and that is to develop, change and maintain a system that responds to what Indian people need to have. That includes the way in which the system operates; the potential programs that it delivers; the way in which policies, decided upon by Parliament and the Government, are implemented. That is my primary responsibility. In so doing, that does not mean I can possibly do it all myself. I have to listen to a lot of people; I have to listen to in many instances, Indian people. I am not always in the position to solve all the problems they bring to me . . . because if I did that I would wind up running every local office in the country.

When I listen to the problems that the people are facing, I am most often trying to figure out what the breakdown is in the process, in the system. Is it communications? Is it lack of programs? Is it lack of financial or personnel resources? Is it a lack of a mechanism for insuring that Indian people have an input into the process? I am concerned about what the problems are and for that reason, between 25 and 50 percent of my time is used for meeting with Indian people either as individuals, or Chiefs and Councils, both in Ottawa and outside of Ottawa and that includes travel time. Another 20 percent of my time, perhaps a little less, is devoted to the organization itself — that is, personnel ques-

tions. That is by far the largest time-consuming activity within the organization — hiring, shifting, organizational changes and structures that really are the things that cause the system to work or not work. The balance of my time is probably involved in one kind of paper processing or another. The decisions that I take are very few. The power of this office is largely mythical. In fact, of all the authorities that we have in the department, there are very few that have not already been delegated to Directors General in the field and are thus subject to close scrutiny by Indian people.

Of course, there are the responsibilities that are very clearly the Minister's. That is, anything to do with land, loss of land or the use of land for any purpose other than those normally the responsibility of the Band Councils and Indian people. Surrenders of any kind really require Ministerial and ultimately Order-in-Council authorization. The direct power of this office is not nearly what some people assume it to be.

The opportunity to effect how things are done and to ensure they are carried out through talking with Indian people is my responsibility. My decision making is largely around personnel and my energies are in those directions.

Q. There have been broad hints on the front page of several daily newspaper that the government is "trying to pawn off its responsibilities onto the provinces". A claim has been put forth that the government is trying to "hide money" spent on status Indians by giving it to other federal departments. To your knowledge, is there a conscious effort being made to turn over some responsibilities for Indians to the provinces? If so, why? And what are the implications for future services?

A. There is no question that the federal government is standing behind both the Indian Act and the BNA Act in terms of its responsibility to Indian people. There is no movement to devolve itself of those responsibilities, to push those responsibilities on anybody else — none whatsoever, absolutely none. There is no desire or inclination to implement the policies set out in the 1969 White Paper at all. That is clear. There is no movement in that direction. The Minister has said this and continues to say it.

There is a very grave concern when it comes to, particularly social services, how best Indian people can be served . . . where the most effective service lies. The questions really come about when you start looking at what Indian people need. Whether or not, for example, one were to build a large Child Care Service agency, what the costs would be, whether or not this would not simply be duplicating services that can better be offered, be more sophisticated and more broadly based in the provinces. It is not a question of whose pays. There is no doubt about that — the federal government will pay its share of costs and its responsibilities. Off-reserve, of course, when Indian people are contributing heavily to provincial coffers including paying both personal income tax and all the other hidden taxes, and even on reserve where they are paying taxes,

Ces changements importants se seraient produits au niveau des nominations de personnel, d'une nouvelle philosophie et peut-être d'une politique de la porte ouverte à votre niveau et aux niveaux supérieurs.

R. Je crois que c'est avec l'arrivée de M. Arthur Kroeger, notre sous-ministre, que les changements ont commencé à se produire. On a alors entrepris de créer un climat propice à la recherche de moyens permettant de travailler avec les Indiens. M. Kroeger et d'autres ont collaboré à la création d'un groupe de travail en Saskatchewan. Mon prédécesseur, M. Pete Lesaux, apporta d'autres changements lorsqu'il restructura le Ministère et mit en branle le processus de décentralisation. J'ai eu la chance d'arriver après la mise en œuvre de ces mesures.

Pour ce qui est des nominations, il est évident que nous avons fait tout en notre pouvoir pour trouver les personnes les plus aptes à remplir les postes à combler et il est arrivé que dans cette recherche des personnes les plus compétentes, bon nombre de celles qui ont été choisies sont des Indiens; et il continuera d'en être ainsi. Il ne s'agit pas de nommer seulement des Indiens. Huguette Labelle n'est pas Indienne; Fred Kelly l'est; Ahab Spence également; Peter Baird ne l'est pas; Danny Goodleaf l'est et Paul Kyba n'est pas Indien. Nous avons déclaré que nous voulions voir les postes comblés par les gens les plus compétents que nous pouvions trouver et il est heureux qu'il se soit trouvé des Indiens compétents ayant reçu la formation nécessaire pour occuper ces postes.

Le Mémoire sur les relations entre le gouvernement et les Indiens, dans lequel on présente au Cabinet le type de méthodes que nous avons utilisées, nous a fourni effectivement une base à partir de laquelle on peut envisager les questions relatives au personnel et accomplir un renouvellement organisationnel avec le personnel. Ce renouvellement a occasionné la tenue d'un grand nombre de réunions avec des directeurs généraux, des administrateurs de district, ainsi que de réunions d'études du Programme auxquelles nous avons également invité les Indiens. Il y avait un grand nombre de représentants de la Fraternité des Indiens du Canada et des autres associations. Nous avons tenu une importante réunion sur les finances, réunion qui a constitué une première étape vers la prise de conscience par les associations indiennes du processus de budgétisation et de leur participation effective à ce processus. Des changements sont en train de se produire, mais leurs répercussions ne se feront sentir qu'à long terme. Personne n'a été particulièrement heureux des résultats de la première réunion sur le budget, du fait qu'elle ne donnait pas suffisamment de renseignements et qu'il n'y avait pas eu assez de préparation. Néanmoins, ce que nous essayions de faire, c'était de présenter à toutes les personnes en cause ce que nous aimions accomplir et les meilleurs moyens d'y arriver.

Il va sans dire que le premier objectif du Ministère reste la mise au point d'un mécanisme qui répond aux besoins des conseils de bandes indiennes. La décentralisation dans son ensemble consiste en une relation évolutive ou pro-

gressive avec les Indiens. L'idée que nous poursuivons est effectivement de passer de ce que l'on peut à l'origine avoir taxé de «consultation» — ce qui signifie que nous rédigeons un document et que les Indiens y répondent — à la «négociation» — c'est-à-dire, s'asseoir à une table et définir nos positions respectives, pour finalement passer à la «collaboration», étape à laquelle nous sommes maintenant rendus. Cette étape est celle qui consiste à s'asseoir ensemble, à déterminer le problème et à essayer d'y trouver une solution. Mais toutes ces étapes tendent toujours vers ce que je considère comme les deux prochaines étapes qui sont sans équivoque la «participation» et en dernier lieu l'«indépendance» des Indiens. Ceux-ci auraient l'occasion d'administrer les ressources et de trouver, au niveau local, des moyens de s'occuper des questions importantes. Tous nos efforts n'ont donc pas pour but de mettre sur pied une meilleure bureaucratie, mais manifestement d'atteindre cet objectif ultime, soit voir les associations, les conseils de bande et les Indiens eux-mêmes prendre la pleine et entière responsabilité de ce qui se produit.

Q. Quelle attitude et quel type d'administration avez-vous introduits au Ministère et comment ces deux facteurs ont-ils influé sur vos relations avec les Indiens à divers niveaux?

R. Nous avons l'intention de faire des tas de choses. Premièrement, nous voulons pour le Ministère une administration qui soit compatible avec les moyens utilisés dans le cadre de nos programmes visant des réalisations en collaboration avec les Indiens. Nous essayons de mettre au point un processus consultatif, un processus d'association avec les Indiens, ce qui, je crois, aura pour résultat ultime leur entière indépendance.

Il en va de même en bureaucratie. Tout doit fonctionner exactement de la même façon. Dans le cadre de la décentralisation, nous nous efforçons d'instaurer une structure beaucoup plus horizontale. Tous les directeurs généraux du pays font partie de l'administration centrale. Cette dernière ne forme pas une entité distincte. Au niveau de l'administration locale, les communications entre les responsables de l'éducation s'établissent non pas simplement sur un plan vertical, mais davantage sur un plan horizontal. Il est évident que l'élaboration des programmes ou lignes de conduite exige la participation des Indiens et du personnel chargé de leur application. Il en résulte en théorie, et peut-être également en pratique, du moins, c'est ce que je crois, que les fonctionnaires du Ministère cesseront eux aussi d'entretenir avec les Indiens des relations «hiérarchisées», et qu'ils adopteront plutôt une attitude qui démontrera «qu'ils sont bien dans la même galère, et qu'ils doivent ensemble chercher des solutions». Il s'agit en fait d'une simple question de respect — de respect véritable — entre les fonctionnaires du Ministère, d'une part, et entre ces derniers et les Indiens, d'autre part. Je pense que c'est ce qui caractérise ma conception du problème. La situation est très délicate, car de nombreux espoirs naissent et il n'est pas toujours possible d'y donner suite. Le simple fait de parler de «beaux projets», entre nous ou avec les Indiens, ne

règle pas nécessairement la question.

Q. Il est très difficile de changer l'attitude des gens...

R. Je ne suis pas convaincu qu'il soit si difficile de changer l'attitude des gens. L'attitude dépend d'une série de conditions ambiantes de même que de l'expérience personnelle. Si votre expérience personnelle ne vous a jamais amené à participer à des activités de groupes, au cours desquelles vous avez à décider, en collaboration avec d'autres, ce que vous devez faire, alors c'est une chose que vous devez apprendre. Et c'est un art qui s'apprend. Si le milieu dans lequel vous travaillez se caractérise par un contrôle autoritaire, vous agissez en conséquence et la situation conditionne votre attitude. Je crois que nous avons trop discuté du changement des attitudes ou de la motivation de comportement. En fait, nous avons toujours tenté de l'imposer aux autres. Nous avons tenté de motiver les Indiens à ne plus vivre du bien-être social ou à changer le comportement ou l'attitude des autres, alors que nous devons en réalité faire un examen de conscience et nous demander ce que nous faisons concrètement pour modifier notre comportement, et quelle influence a notre comportement sur les autres.

Q. Je me demande comment vous arrivez à faire le pont entre ce qu'était le Ministère il y a deux ou cinq ans et la ligne de pensée que vous exprimez maintenant...

R. Bien, c'est en agissant qu'on y arrive. Lorsqu'il y a une réunion du comité directeur de la planification, les directeurs généraux régionaux participent à la planification, de même que les représentants de la Fraternité des Indiens du Canada. Voilà un des moyens d'action.

Q. Bien sûr, divers types de personnes travaillent pour le Ministère — sans analyser chaque différence, il semble fondamentalement y avoir deux genres de directeurs... ceux qui sont disposés à accepter l'influence des Indiens à sa valeur nominale et ceux qui mettent en doute le droit des associations indiennes à représenter les Indiens parce que la Loi sur les Indiens ne les reconnaît pas. Quelle est votre attitude face à l'influence des Indiens, spécialement à l'échelle provinciale? Le Ministère reconnaît-il leur influence au niveau régional?

R. Laissez-moi vous expliquer. La principale responsabilité du Ministère concerne les Indiens, les chefs et les conseils. Il n'y a aucun doute qu'il s'agisse là de notre premier point de contact: les gens avec qui nous traitons en premier lieu, les gens à l'égard de qui nous sommes le plus directement responsables. Il n'y a aucun doute là-dessus... aussi longtemps que la présente Loi sur les Indiens sera en vigueur, ce sera le cas.

Lorsqu'il faut étudier le meilleur mode d'application des programmes à l'échelle provinciale et nationale, je crois qu'il serait utile, tant pour les Indiens que pour le Ministère, de disposer d'un bac d'essai aussi représentatif que possible. Personne, que ce soit un membre du Parlement fédéral, provincial ou autre, ne représente vraiment quelqu'un d'autre que lui-même. Ces personnes se représentent elles-mêmes. Vous ne pouvez pas affirmer que tel individu représente cinq ou dix mille électeurs. Pendant une période déterminée, dans une situation particulière, cette personne sert de porte-parole:

elle est effectivement le point de contact et en théorie, fait affaire avec une variété de gens. Ces derniers l'informent et l'orientent. Par conséquent, si vous deviez vous occuper de l'élaboration d'une directive ou d'un programme, sur une base plus vaste que celle de simples individus, il vous faudrait certaines organisations représentatives. Les associations provinciales constituent indubitablement cet intermédiaire ou niveau médian de délibérations, de négociations et de consultation. Mon expérience m'a appris que, pour la plupart, ces associations représentent vraiment les intérêts des Indiens. Il s'en trouvera toujours pour dire que le gouvernement fédéral, peu importe le parti au pouvoir, n'est pas représentatif dans ce sens. Et c'est très vrai. Le gouvernement ne représente jamais tout le monde et il n'est pas toujours capable de répondre aux besoins de chacun, alors que les associations sont très représentatives des chefs et des conseils et peuvent ainsi travailler d'une façon efficace.

A l'échelle nationale, la Fraternité des Indiens du Canada constitue un mécanisme de coordination excellent parmi toutes les associations et il permet un lien direct avec le Cabinet. Encore une fois, cela aide beaucoup, tant le Ministère que les ministres, à décider de la politique et des programmes.

A mon avis, le premier groupe et le plus important à qui nous sommes comptables et dont nous recherchons la direction, ce sont les chefs et les conseils. Plus généralement, à l'échelle provinciale, ce sont les associations et, à l'échelle nationale, c'est la F.I.C.

Les chefs indiens sont sans aucun doute en train de devenir des politiciens capables et habiles, et je crois qu'ils sont en train de perfectionner leur aptitude à se représenter en tant qu'individus et que peuple. Ce procédé se poursuivra vraisemblablement et c'est le genre d'initiative qu'il faut, à mon avis, appuyer. Nous comptons parmi le petit nombre de ministères qui ont l'avantage de pouvoir représenter un groupe éloquent et fort, et nous avons toutes les occasions voulues pour écouter ces gens que nous nous efforçons de servir.

Q. Le Tribune de Winnipeg comportait un article dans lequel la F.I.C. vous blâmait de reconnaître, du moins dans une certaine mesure, le mouvement des Indiens d'Amérique (M.I.A.). Il semble que la Fraternité, pour sa part, ne connaît pas cet organisme et estime, si l'on en croit l'article, que nul ne devrait le faire. Est-il vrai que vous reconnaissiez ce mouvement?

R. Je ne sais si je comprends bien ce que vous entendez par «reconnaître». Les premiers à qui nous avons des comptes à rendre sont les Indiens en général, puis les chefs et les conseils, tant pour ce qui est de leur avancement que de leur responsabilité à représenter ce qui constitue, à leurs yeux, les meilleurs intérêts des Indiens. Que l'on prête l'oreille à des individus ou à des associations, fraternités, etc. ce que l'on veut, en définitive, c'est recueillir le plus d'opinions possibles sur les problèmes qui se présentent. Les Indiens ont le droit d'adhérer à l'organisme de leur choix. Et le Mouvement des Indiens d'Amérique est l'un des groupes

it is a question of whether or not they ought to benefit from what they are contributing to provincial funds. Again I think this has to be looked at in the way in which it is being done in Alberta (through, consultation with the Indian people) and in Manitoba.

The press has been critical of the federal government following what I think is a narrow provincial fiscal line, saying that we are not paying our bills. That we are not contributing our share of the cost, that they are incurring on the behalf of Indian people. I do not think that is accurate at all. In fact, in many instances provincial governments are expecting Indian people not only to pay taxes to them, but also to have the federal government pay again to them for services that are rightfully the Indians' to receive. That is something that is going to have to be negotiated at great length.

The variety of views of Indian people and of the provinces are going to mean a variety of solutions to the problem. In Ontario, for years there has been an agreement with the provincial government that has worked very well, that in effect has extended all provincial services to Indians. There is no question of whether or not they are Indian or non-Indian. On the reserve the province contracts with the Bands to deliver programs and costs are covered and the availability of programs and services in Ontario seems to be reasonably satisfactory to everybody. The Feds are paying their share of the costs as are the provinces.

Q. There has been a lot of coverage about provincial governments planning to establish Indian departments and scrapping the idea. Does this not hint at a move away from federal responsibility.

A. There is no move on the part of the federal government to diminish its responsibilities. The Minister has taken steps to insure that in any repatriation of the BNA Act, the federal responsibility for Indians will remain and will continue to be very clearly stated in federal terms. There is no doubt about that. The special responsibility, the trust relationship, that the Minister has with and to the Indian people is to be maintained.

Q. There is no question, is there, that if the BNA Act is repatriated (brought back to Canada), that is one responsibility the federal government would trade-off for something else?

A. By simply repatriating the BNA Act, there is no suggestion necessarily that it would be changed. I don't think that is an issue at this point.

Q. Repatriation is simply bringing the BNA Act over. We can worry later about the changes?

A. With the development of the very strong political leadership among Indian people, I think it would be very difficult for the government to make any changes even if it wanted to (in regard to Indians and their lands).

Q. Tripartite committees representing the federal government, the Indians and the provincial governments exist in most, if not all,

provinces. What kinds of agreements are made using tripartite committees? What exactly are they?

A. Tripartite committees that exist have been established for a variety of reasons. They are not all the same, nor are they all attempting to solve the same problem. They have been involved, for example, in Manitoba in discussions of the northlands with the Department of Regional Economic Expansion (DREE) and the government in Manitoba and ourselves. In Alberta they have been involved very clearly in the delivery of social services. They are useful vehicles for modifying the provincial approaches to some things and very definitely for allowing Indian people to have an input directly into the policy-making decisions which may affect them.

Q. There is no set tripartite committee in each province? It would be different committees for various programs?

A. Yes, that's right.

Q. How involved is your office in revisions to the Indian Act? Is the Department, itself, asking for significant changes? In what areas? Would you see the Indian Act going to Parliament as a complete document, or in pieces as they are agreed upon by Indian people?

A. The process of revisions to the Indian Act is one in which the National Indian Brotherhood and all of its member organizations are definitely taking the lead and the Department has sought and received from Treasury Board authority to provide significant funding to the NIB in order to allow them to do this. They are identifying the issues, the points that they want to have included in any revisions. There are liaison people established whose job it is to both provide information to Indian people at the local level and to provide feedback from Indian people to the joint committee.

The Act itself is, of course, open to review and revision as there is agreement among Indian people. There are real problems if the Act is opened up every six months for revision because each time it goes before the House of Commons, it is subject to total review and questioning by all parties.

You asked how my office is involved. I sit on a committee along with the ADM of Corporate Policy, the National Indian Brotherhood, the Department of Justice under the Chairmanship of the Executive Director of the Indian Claims Commission. This committee is one of the groups of the joint NIB-Cabinet committee structure which is the vehicle for reviewing and considering the possible changes in the Indian Act. The main discussion tool, though, really is in the NIB's hands. It is the NIB's responsibility to take the leadership role and what we are prepared to do and are doing, is providing both background papers and information to the NIB to assist them in identifying the areas in which they want to have changes take place.

Chief Andrew Delisle of the Federation of Quebec Indians, and Chief Lawrence Whitehead, president of

the Manitoba Indian Brotherhood, are the two senior officers of the NIB on the committee.

Q. You mentioned something about changes. That if the changes went to Parliament there would be considerable debate and other changes might be made. Could you clarify?

A. You see the question is whether or not one might want to take a single change to Parliament, maybe in terms of education. If that goes, then the Act itself is opened up for complete review. Potentially, it could mean that Parliament would modify other parts of the Act. Strategically, one might be in a better position to say, "look these are all the changes. These are a package of changes" and set out some statement of principle or some preamble stating the basic responsibility of the federal government or how best Indian Government can be developed. You would need very broad agreement for this among Indian people. If you had the package together and very broad agreement among Indian people, it would be much more difficult for Parliament to chip bits and pieces away or modify without looking at the whole package.

No doubt, Parliament, the government and the Indian people could decide to go ahead on a piece by piece basis, but that would then subject the Act to continuous review. Another possibility is that the Act might be up for revision on a regular basis, that because of changing circumstances, some parts of it might want to be reviewed five years down the line. A continuing process of looking at the effectiveness, usefulness and liability of the Act every five years could be established.

Q. The present revision, though, would take two years, three years, five years?

A. Oh, I would think that the present revision in which the NIB is engaged will take at least a couple of years to be completed.

Q. Is there a conscious effort being made to increase the number of Indian people working for the Department? The Bureau of Indian Affairs in the United States has an Indian Preference in Employment Policy . . . do you see this coming in Canada in the near future?

A. The objective is to get the best possible people working in a more responsive Department. That obviously means, in most instances, Indian people will be hired or will be promoted to fill positions. But we are looking very much at the best possible people. One of the problems of the Indian Preference Policy in the Bureau, in Washington, as I understand it, is that quite often people who may not be the best available have been put in positions and this has created very definite, continuing, bureaucratic problems. Personally, I am not interested in bringing Indian people or anybody else into what effectively is an ineffective organization. The first step is to get an organization that is effective. In order to do so, we need people with the skill and knowledge necessary. Obviously most of these are going to be Indian people and that is a very definite and active approach that we are taking. It would encourage the Indian people to be considered for positions and fortunately we are getting some very good peo-

ple. One of the problems, of course, is that we are in competition with the Associations and Band Councils for the very same people and to simply bring the best into the Department would not necessarily be to the advantage of the Associations or councils who are also looking for people.

Q. There are about 30 percent of the status Indian population living in urban centres. What responsibility, if any, does the Department assume for them in the areas of education, housing, social assistance and health care.

A. It is a very extensive responsibility. Off-reserve housing, economic development projects are funded off reserve, the post secondary education costs are borne. is a very extensive responsibility. The question I posed earlier is that Indian people off the reserve are also contributing significantly to the tax base in the provinces. Therefore, the services and programs of the provincial and municipal government ought to be available to them. They should not feel, nor have to rely solely on the Department of Indian Affairs. But that, in no way, affects either their status or special relationship to the federal government. I think we need to clearly look at how best to provide those services and that is the priority and will continue to be so for some time to come. As I said, it is the priority, but that does not mean that we are not able to and in fact, we are providing programs and services to Indian people wherever they are.

Q. The jails, prisons and penitentiaries of this country have a disproportionately large Indian population . . . are they left as a "forgotten people" by the Department? To a large extent they seem forgotten by their own people. Does the Department assume any responsibilities at least to ensure that their human and civil rights are respected?

A. I think that again the Federal Government responsibility here is not exclusively exercised by this Department. The Solicitor-General's Department has had two conferences on "Indians and the Law" and has a continuing committee that was set up by our Minister when he was the Solicitor-General. There is very definitely no question of them being "forgotten people". We are very concerned about the high crime rate, the high arrest rate, and the recidivist rate — people going back into jails — but those problems can probably best be dealt with by focussing on job opportunities, by developing far better housing facilities, by giving people a real opportunity to participate in controlling their own social and economic lives.

These are the things that we certainly must face and give a lot of energy to.

Q. But would the Department do anything for the people that are presently in the jails? Indians represent anywhere between 10 and 60 percent of the inmate population and, in fact, we only represent 1 percent of the population of this country.

A. We do fund, through the Solicitor-General office, the Secretary of State and through our own programs

ments que le Ministre et d'autres personnes du Ministère sont prêts à écouter dans certains cas. Ce qui ne laisse nullement entendre que nous reconnaissions un intérêt, une attribution ou un pouvoir quelconque de ce groupe, ni que ce dernier présente une plus grande diversité de vues qu'un autre, mais il fait partie des nombreux organismes que le Ministre et le Ministère en général acceptent volontiers d'écouter au besoin.

Q. Quelles sont les questions que vous avez à traiter en tant que sous-ministre adjoint des Affaires indiennes et esquimaudes?

R. J'ai principalement pour tâche d'établir, de modifier et de garder à jour un système qui réponde aux besoins des Indiens. Je dois voir également au fonctionnement du système, aux programmes qui peuvent en découler, à la manière dont sont établies les règles de conduites édictées par le Parlement et l'administration publique. Ce sont là mes fonctions essentielles. Ce qui ne veut pas dire que je peux tout faire seul. Il faut, quand on occupe ce poste, prêter l'oreille à une foule de personnes et, dans bien des cas, aux Indiens eux-mêmes. Pour ma part, je ne suis pas toujours en mesure de régler tous les problèmes qu'ils me présentent... parce que je finis par mener tous les bureaux locaux du pays. Lorsqu'on m'expose un problème, j'essaye de découvrir où la faille a pu se produire à l'intérieur du système. Est-ce à cause d'un manque de communication? Un manque de programmes, de ressources humaines ou financières? Ou peut-être est-ce le résultat de l'absence d'un mécanisme permettant aux Indiens de prendre part au processus. J'aime connaître la nature des difficultés qui surgissent; c'est pourquoi de 25 à 50% de mon temps sont consacrés à des entretiens avec des Indiens, chefs, conseils ou particuliers, tant à Ottawa qu'à l'extérieur, ce qui exige des déplacements. Les questions d'organisation, c'est-à-dire de personnel, occupent 20% de mon temps ou peut-être un peu moins. C'est de loin l'activité la plus exigeante. Elle englobe l'embauchage, les déplacements, les structures et les changements dans l'organisation, toutes choses dont dépend vraiment la bonne marche du système. Je consacre le reste de mon temps à examiner des documents de toutes sortes. Je ne prends que très peu de décisions. Les pouvoirs qui m'incombent sont en grande partie imaginaires. En fait, de tous les pouvoirs dévolus au Ministère, il n'en reste que très peu qui n'aient été jusqu'ici délégués aux directeurs généraux régionaux et ces pouvoirs font l'objet d'un examen attentif de la part des Indiens.

Bien entendu, il y a les tâches qui incombent au Ministre et à lui seul, soit tout ce qui touche les terres, les terrains perdus ou l'utilisation des terres à des fins autres que celles qui relèvent normalement des conseils de bandes et des Indiens eux-mêmes. Toute renonciation exige l'autorisation du Ministre et, en dernier ressort, un décret du conseil. On voit, dès lors, que les pouvoirs de ma charge ne sont pas, et de loin, ce que les gens croient.

Voir comment les choses sont accomplies et m'assurer qu'elles le sont à la suite d'échanges avec

les Indiens, telle est ma responsabilité. Quant aux décisions que j'ai à prendre elles concernent en grande partie le personnel et c'est à cette tâche que je me consacre.

Q. Plusieurs quotidiens ont fait état en première page de l'intention du gouvernement de « déléguer ses responsabilités aux provinces ». On a même insinué que le gouvernement tente d'économiser l'argent « réservé » aux Indiens de plein droit en l'accordant à d'autres ministères fédéraux. A votre connaissance, est-il vrai que le gouvernement essaie consciemment de se départir d'une partie de ses responsabilités envers les Indiens en les déléguant aux provinces? Si oui, pourquoi? et qu'adviendra-t-il des services futurs?

R. Il ne fait aucun doute que le gouvernement fédéral continue d'appuyer la Loi sur les Indiens et l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Le gouvernement n'essaie pas de se départir de ses responsabilités ni de les déléguer à un autre organisme, quel qu'il soit. Il n'a absolument pas l'intention ni le désir de mettre en application les mesures établies dans le Livre blanc de 1969. Notre position est claire et nous ne tentons nullement de nous en éloigner. Le Ministre l'a déjà dit et il continue de le faire d'une façon catégorique.

Le problème se pose lorsqu'il faut décider quels services offrir aux Indiens, particulièrement les services sociaux, et quelle est la ligne de conduite la plus efficace. Il faut étudier les besoins véritables des autochtones. Par exemple, lorsqu'il s'agit de construire un important centre de services pour enfants, il faut en examiner les coûts et voir si un tel projet ne fera pas double emploi avec des services qu'un organisme provincial pourrait offrir d'une manière plus efficace, plus complète et plus précise. Il ne s'agit pas de savoir qui payera. Il est bien évident que le gouvernement fédéral acceptera sa part des coûts et ses responsabilités. Cependant, il est évident aussi que les Indiens vivant en dehors des réserves (et même ceux qui s'y trouvent) contribuent largement aux revenus des provinces en payant de l'impôt et des taxes indirectes, et qu'ils ont le droit de bénéficier des contributions provinciales. Enfin, je suis d'avis qu'il faut aborder ces problèmes comme en Alberta (par la consultation avec les Indiens) et comme au Manitoba.

La presse a été très sévère envers le gouvernement fédéral à la suite de ce qui représente, à mon avis, une attitude financière étroite de la part des provinces, disant que nous ne payions pas nos comptes et n'acceptions pas notre part des coûts que les provinces doivent par conséquent assumer elles-mêmes au nom des Indiens. Cette opinion n'est certes pas fondée. En fait, dans bien des cas, les gouvernements provinciaux, en plus de s'attendre à ce que les Indiens leur payent des taxes, comptent aussi sur le fait que le gouvernement fédéral payera à son tour pour des services auxquels les contribuables autochtones ont pleinement droit. Cette question devra d'ailleurs faire l'objet de sérieuses négociations.

La diversité des opinions exprimées par les Indiens et les provinces signifie qu'il y aura probablement de nombreuses solutions au problème.

Depuis des années, en Ontario, nous avons mis en application une entente avec le gouvernement provincial, qui permet aux Indiens de bénéficier de tous les services offerts par la province. En fait, tous les Ontariens ont droit aux mêmes services. Dans les réserves, la province accorde des contrats aux bandes pour offrir à la population les programmes et les services. Les coûts en sont couverts par la province, et tous semblent assez satisfaits. Le gouvernement fédéral paye sa part des coûts, tout comme les provinces.

Q. On a longuement parlé de l'intention des gouvernements provinciaux d'établir des ministères des Affaires indiennes et de tout éliminer. Cela ne signifie-t-il pas l'abandon possible de certaines responsabilités par le gouvernement fédéral?

R. Le gouvernement fédéral n'a nullement l'intention de réduire ses responsabilités. Le Ministre a pris des mesures pour s'assurer que s'il y a rapatriement de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, les responsabilités fédérales envers les Indiens continueront d'être clairement définies dans la politique fédérale.

Il est indéniable qu'il faille maintenir et les responsabilités spéciales qu'a le Ministre envers les Indiens et la confiance mutuelle sur laquelle se fondent leurs rapports.

Q. Il ne fait aucun doute, n'est-ce pas, qu'en cas de rapatriement au Canada de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, le gouvernement fédéral réviserait cet état de chose?

R. Le simple rapatriement de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique ne signifie pas nécessairement que le gouvernement en modifierait les dispositions. Je ne crois pas que ce soit là le nœud du problème.

Q. Le rapatriement est simplement le fait de ramener l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Ce ne serait que plus tard qu'il faudrait se préoccuper des changements?

R. Si l'on considère la forte prise de conscience politique des communautés indiennes, je crois que même s'il le voulait le gouvernement aurait beaucoup de difficultés à introduire des changements (en ce qui concerne le statut des Indiens et de leurs terres).

Q. Dans la majorité, sinon la totalité des provinces il existe des comités tripartites où sont représentés le gouvernement fédéral, les Indiens et les gouvernements provinciaux. Quels types d'accords sont donc conclus par leur entremise? Quel est exactement leur rôle?

R. Les comités tripartites existants ont été créés pour diverses raisons. Ils ne sont pas tous identiques et ne sont pas là pour régler les mêmes problèmes. Par exemple, au Manitoba, ils ont participé à des discussions sur le développement du nord de la province avec des représentants du ministère de l'Expansion économique régionale (MEER), du gouvernement du Manitoba et du gouvernement fédéral. En revanche, en Alberta, ils se sont occupés très étroitement de la prestation de services sociaux. Ce sont des organismes utiles qui amènent les provinces à aborder différemment certains problèmes et permettent effectivement aux Indiens de parti-

ciper directement à la prise des décisions politiques qui les touchent.

Q. Le même genre de comités tripartites existe-t-il dans chaque province et faut-il que les comités diffèrent suivant les programmes?

R. Oui, c'est exact.

Q. Dans quelle mesure vos services contribuent-ils à la révision de la Loi sur les Indiens? Le Ministère, ou vous-même, demandez-vous l'introduction de changements importants? Et ce, dans quels domaines? Envisagez-vous que la Loi sur les Indiens soit soumise en bloc au parlement ou que ce dernier ne soit saisi que des dispositions particulières approuvées par les Indiens?

R. La Fraternité des Indiens du Canada et tous ses organismes membres jouent certainement un rôle prépondérant dans le processus de révision de la Loi sur les Indiens et, à cette fin, le Ministère a demandé et obtenu du Conseil du Trésor l'autorisation de subventionner substantiellement la contribution de l'organisation. Celle-ci concerne les problèmes et identifie les dispositions qu'elle désire voir incorporer dans les modifications. Il existe des agents de liaison chargés de renseigner les Indiens à l'échelon local et de faire connaître au comité mixte les réactions de ces collectivités.

Bien entendu, la Loi elle-même peut être revue et modifiée, si les Indiens tombent d'accord sur les mesures à adopter. Il y aurait de sérieux problèmes, si la Loi devait être révisée tous les six mois, car chaque fois qu'elle serait soumise à la Chambre des communes, elle pourrait être entièrement revue et remise en cause par toutes les parties intéressées.

En ce qui concerne la contribution de mes services, je fais moi-même partie d'un comité composé du sous-ministre adjoint chargé de la politique globale, de membres de la Fraternité des Indiens du Canada, de représentants du ministère de la Justice, et présidé par le directeur exécutif de la Commission d'étude des revendications des Indiens. Ce comité, qui est un des éléments du mécanisme mixte mis sur pied par le Cabinet et la FIC, est l'organisme chargé de passer en revue et d'étudier les changements qui pourraient être apportés à la Loi sur les Indiens. Toutefois, c'est véritablement la FIC qui mène la danse. Cette organisation est chargée d'orienter les travaux et nous nous efforçons de lui fournir la documentation et l'information nécessaires pour qu'elle puisse identifier les domaines dans lesquels elle désire voir apporter des changements.

Le chef Andrew Delisle, de la Fédération des Indiens du Québec, et le chef Lawrence Whitehead, président de la Fraternité des Indiens du Manitoba, sont les deux représentants supérieurs de la FIC au comité.

Q. Vous avez parlé de changements et vous avez déclaré que s'il en était question au Parlement, il en résulterait un débat considérable et que d'autres modifications pourraient s'ensuivre. Pourriez-vous préciser?

R. La question est de savoir si, par exemple, quelqu'un voudrait ou non traiter, devant le Parlement, d'un seul changement, peut-être en ce qui a trait à l'éducation. Si cela se produit, alors la Loi même peut

some arts and crafts activities and some rehabilitation activities.

I think you have raised an important issue that I guess we have not really dwelt on and one that I am quite prepared to add to the list of things that we have a look at this year.

Q. We started a native women's association in the Kingston penitentiary for women and according to the girls that are down there, very few natives qualify for

paroles, day paroles, work paroles or whatever compared to non-Indian people who are allowed to go out and work in the day and come back at night.

A. I am quite prepared to look into the situation.

Q. Can the Indian people of Canada look forward to some significant changes in 1977?

A. We can expect an expanded housing program as we have already suggested. I hope we will be in a

position to expand and develop infrastructure on reserves. The whole business of employment development — we have had many, many comments from Associations, Chiefs and Councils in this area. I think we have got to pull together the employment programs that we have had in place — band work program and develop it — the youth employment programs which are operated basically in the summertime and co-ordinate them much better with

the programs operated by Canada Manpower such as Canada Works, and Young Canada Work's Program which has just been announced. We must really attempt to focus on how we can use the whole range of activities and programs and services. We have got to provide Indian people with jobs, provide them with a real base to develop their own social, cultural and economic circumstances. I think that is the major thrust of the coming year.

Emergence of Indian Journalism (continued from page 1)

Indian journalists have also been concerned about showing Indian people as they are: warm, human, affectionate and intelligent.

A personal revelation for myself as a journalist has been a discovery that "other" people are as human as Indian people. Perhaps one of the problems in our society has stemmed from the thought among "other" Canadians that Indians aren't as human as they are. Indian journalists have therupon gone to great lengths to show everyone just how human we are.

We haven't, however, gone the final step . . . we avoid deliberately showing that Indians, like all human beings, can make mistakes. As journalists we tend to block our eyes to all things negative which are reported in most daily newspapers like murder, rape, fire, robbery, B & E,

traffic tickets, corruption, etc. Pick up any daily newspaper and you'll find headlines on all the tragedies that occurred that day.

Perhaps to our way of thinking, the modern dailies aren't the answer for Indian journalists. Personally I can't see pages and pages of INDIAN NEWS devoted to crimes committed by Indians — I believe, however, that space should be given to the cause of crime among Indians. I mention this in passing because Indians form a disproportionately large segment of the jail and prison population.

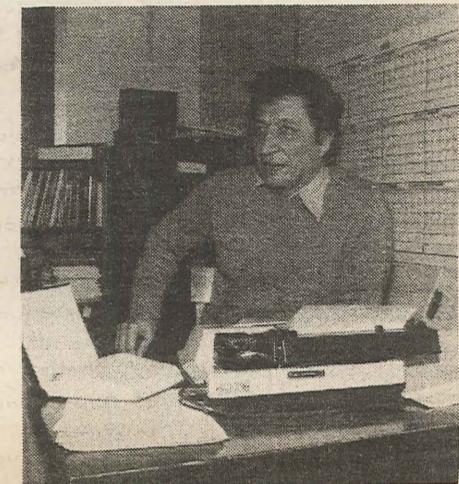
Native newspapers are filled with many successes — big and small — of Indian people. But there is a darker side, and it is with this in mind that we asked Pat Paul, publisher of NATIVE MEDIA, to write of the plight of Indian people in Cana-

dian cities. His articles begin with this issue. He has visited four cities on our behalf and come back with articles that we are proud to print. We aren't happy to print them because they tell of Indian hardships, but we feel they constitute a major break-through in Indian journalism.

Pat Paul, a Micmac Indian from the Maritimes approached INDIAN NEWS with some very unique ideas of visiting Indian people in Toronto, Winnipeg, Edmonton and Vancouver to write their story. As editor of a weekly newsletter, NATIVE MEDIA, Pat proved himself a proficient and conscientious writer. We sent him out with a mandate to write on Indian city life. This edition will carry the first of a series of nine articles.

We welcome your opinion on any

or all articles, or suggestions for stories in your area. Please address all correspondence to the Editor, INDIAN NEWS, Room 351, 400 Laurier Ave. W., Ottawa, Ontario K1A OH4. (613) 995-6386.



A Positive Look at Winnipeg's Native People — Noel Wuttunee

by Pat Paul

Mover of Ideas

Noel Wuttunee, father of three, artist, art dealer, communications promoter and planner is a native of the Red Feather Reserve in Saskatchewan who now lives and works in Winnipeg.

Noel, who presently operates a small art studio and shop in midtown Winnipeg and for four years has been a self-styled motivator and initiator of new ideas and concepts to improve the lot and life of the Indian people of Canada. He has deep and serious commitments towards these goals and interests and expresses them with a sincere dedicated emotion, fully determined to bring them to reality and productive fruition.

Co-Founder of Native Associations

He and a few others were highly instrumental in initial gathering of local forces to start thinking of organizing collectively and nationally.

The Winnipeg area was the seedling ground for the now existing national native organizations such as the National Indian Brotherhood, Native Council of Canada and others. The organizations were formed out of hard work, sweat, determination and dedication of only a few people who believed that better conditions, better opportunities, better social, economical and political advancements were possible only through group and organized action.

The initial formation of native people as a national organized body was through the National Indian Council in the mid sixties here in Winnipeg. All native people, regard-

less of legal status were represented by the Council which functioned relatively independent at first, but later became segmented and dependent and conditionally functional because of the funding complications and conditions that were imposed by the government funding policies.

At this point the continuity of the National Indian Council per se became questionable and ultimately impossible as the Department of Indian Affairs declared that any funding that would be provided by them would only be for the Status, officially recognized, treaty, registered Indians who could validly present proof of band membership through a federal recorded identity number.

Hence, the doom and finale was spelled out for the National Indian Council in the latter sixties which gave way to the formation of the National Indian Brotherhood in 1969 representing the status and treaty Indians; and consequently the Native Council of Canada founded in 1973 representing the Metis and the Non-Status Indians.

The National Indian Brotherhood was principally funded by the Department of Indian Affairs; and the Native Council of Canada by the Secretary of State and other federal and provincial departments. Noel established the name "National Council of Canada" for the national native body.

Present Extra Activities

At the present time Noel is a dynamo of activities, budgeting his time carefully so that he can effectively produce, create and sell his art work while at the same time co-produce and co-ordinate a weekly

television program called the *Redman* on Winnipeg's VPW-cable T.V. presented every Tuesday evening at 6:00 P.M. According to Noel the objective of the Redman Series is to develop a positive public relations image of the Native people by exposing various talents, skills, and the native cultural background, including the social environmental factors both at work and play with their friends.

Noel says that the intent and policy of the programming is to create better inter-cultural understanding and working relationship between native people and Other Canadians across Canada. Hopefully the program would correct negative images, stereotyping, unfriendly attitudes and public abuse previously directed towards the Native people. The main emphasis he says is on the attempt to keep the programming informative, helpful and educational. It also must present light entertainment.

The format of the weekly 28 minute program incorporates native players, performing artists, Freddie the puppet, sports, autobiographies, language lessons and open guest spots based on approximately five minute guest appearances.

The Redman producers are native volunteers who assist each other in search of talent and share in planning and programming. The program encourages others to become involved in learning and acquiring communication skills.

Noel hopes that the value, merit and recognition of native people's talent and contribution would grow nationally and internationally in time so that our people can say with pride that our contribution to the Canadian Society is of equal caliber, significance and value as other Canadians.

Redman Canada Movement

Besides being a providing father and television personality, Noel also is actively promoting a movement he calls Redman Canada, which in its fledgling state, boasts of 1,000 local members and roughly another 1,000 across Canada.

He indicated that the movement has not yet installed any officers or executive formally to this date, but is actively pursuing a direction of enlarging its membership en route to announcing its first national assembly which could take place somewhere in central Canada within a year.

Redman Canada, he says would be charged with taking up the slack and work and full-filling needs that cannot be met by the existing native associations in social, cultural and even economical areas. He said that the needs expressed by the grass roots people would be tended to in an expert, professional way by specialists who would be specifically and highly trained in their fields.

He says that many native people are unaware of what their associations can or should be doing for them. Envisioning a new departure of acting for the native people, Noel says Redman Canada would most likely take a "liaison" role rather than the "leader" option in expediting and meeting the needs of the people. He feels the present structures of the associations and their relationship with the people is gulfed by red tape and aloofness. "Redman", he says "can close or bridge these gaps".

Redman Canada Like the Buffalo Hunt

Noel compared the Redman Can-

être revue entièrement et cela peut vouloir dire que le Parlement modifiera d'autres parties de cette Loi. Sur le plan stratégique, il serait peut-être préférable de déclarer ce qui suit: « Voici toutes les modifications à apporter, c'est-à-dire l'ensemble des changements » et d'élaborer une certaine déclaration de principe ou un certain préambule qui détermineraient les responsabilités fondamentales du gouvernement fédéral ou la meilleure façon d'aider à la mise en place de l'administration indienne. Pour ce faire, il faudrait une entente globale parmi la population indienne. Si l'ensemble des changements est réuni et s'il existe une entente générale entre les Indiens, il sera beaucoup plus difficile pour le Parlement d'enlever ici et là des éléments ou d'apporter des modifications sans examiner tout l'ensemble.

Il ne fait aucun doute que le Parlement, le gouvernement et la population indienne pourraient décider de s'attaquer à un élément à la fois; cependant, la Loi serait ainsi sujette à une révision permanente. Une autre possibilité serait de réviser régulièrement la Loi dont certaines parties pourraient être revues tous les cinq ans à la suite de changements dans la situation. Il serait possible d'établir un processus permanent de vérification quinquennale de l'efficacité, de l'utilité et de la fiabilité de la Loi.

Q. Néanmoins, la révision actuelle s'échelonnera-t-elle sur deux, trois ou cinq années?

R. Je crois que la révision en cours, à laquelle procède la FIC, nécessitera au moins deux années avant d'être terminée.

Q. Est-ce que des efforts véritables sont faits en vue d'augmenter le nombre d'Indiens employés au Ministère? Le Bureau of Indian Affairs des États-Unis a une politique préférentielle d'emploi des Indiens; est-ce que vous prévoyez une telle politique au Canada dans un avenir rapproché?

R. L'objectif fixé est de recruter les personnes les plus compétentes possibles à l'intérieur d'un ministère plus souple, ce qui signifie évidemment que, dans la plupart des cas, des Indiens seront embauchés ou favorisés pour occuper des postes. Cependant, nous recherchons surtout le personnel le plus compétent. L'une des difficultés que soulève la politique préférentielle au bureau de Washington, à ce que j'ai compris, est qu'assez souvent, des personnes, qui ne sont pas les plus compétentes, occupent certains postes et il en est résulté des problèmes administratifs permanents très précis. Pour ma part, je ne tiens pas à embaucher un Indien ou toute autre personne, dans un organisme, qui en réalité serait inefficace. La première étape à franchir est d'aboutir à un organisme efficace. Pour ce faire, nous avons besoin de personnes qui possèdent les compétences et les connaissances nécessaires. De toute évidence, la plupart de ces personnes seront des Indiens et il s'agit d'une attitude claire et positive que nous prenons. De cette façon, les candidatures d'Indiens seraient favorisées et à notre grande joie, nous recruterions des personnes très compétentes. Bien entendu, une de nos difficultés survient lorsque nous sommes en concurrence avec les associations indiennes ou les con-

si le Ministère s'accapare toujours les personnes les plus compétentes, ce ne sera pas à l'avantage des associations ou des conseils qui recherchent également des employés.

Q. Environ 30 pour cent des Indiens inscrits habitent des centres urbains. Quelles sont les responsabilités du Ministère à leur égard dans les domaines de l'éducation, de l'habitation, de l'aide sociale et de la santé?

R. Les responsabilités ministérielles sont des plus vastes. Les projets de logement à l'extérieur des réserves et de promotion économique sont financés par le Ministère, de même que sont payés les coûts de l'éducation postsecondaire. J'ai mentionné précédemment que les Indiens à l'extérieur des réserves versent des sommes considérables en impôts dans les provinces. Donc, les services et programmes provinciaux et municipaux devraient être à leur disposition. Ils ne devraient pas se fier ou avoir à se fier uniquement sur le ministère des Affaires indiennes. Cependant, leur statut ou leur rapport particulier avec le gouvernement fédéral n'est en rien touché. Je suis d'avis que nous devons étudier attentivement la meilleure façon de fournir ces services; il s'agit d'une priorité et elle continuera à l'être pendant un certain temps. Cependant, cela ne signifie pas que nous ne pouvons offrir et même que nous n'offrons pas des programmes et des services à la population indienne où qu'elle soit.

Q. Les prisons et pénitenciers du pays ont une clientèle indienne hors de proportion; est-ce que le Ministère les « oublie »? Il semble même, jusqu'à un haut degré, que ces personnes soient oubliées par leurs semblables. Est-ce que le

Ministère s'occupe d'eux de quelque façon, même si ce n'est que pour s'assurer que leurs droits sont bien respectés?

R. Je pense que la responsabilité du gouvernement fédéral n'est pas exercée uniquement par ce Ministère. Le ministère du Solliciteur général a tenu deux conférences portant sur les « Indiens et la Loi » et dispose d'un comité permanent mis sur pied par notre Ministre du temps qu'il était solliciteur général. Il n'est absolument pas question qu'ils soient « oubliés ». Nous sommes très conscients que le taux de criminalité, d'arrestation et de récidive (nouvel emprisonnement) est très élevé, mais l'un des meilleurs moyens de remédier à cette situation consiste sans doute à augmenter les possibilités d'emploi et à améliorer les logements afin de permettre aux gens de participer à part entière au contrôle de leur vie sociale et économique.

Ce sont là les priorités auxquelles nous devons nous consacrer.

Q. Oui, mais le Ministère ne pourrait-il pas venir en aide à ceux qui sont actuellement en prison? Les Indiens représentent un certain pourcentage compris entre 10 et 60 pour cent des détenus et, à vrai dire, ils ne forment qu'un pour cent de la population du pays.

R. Nous finançons, par l'intermédiaire du Solliciteur général et du Secrétariat d'État et aussi dans le cadre de nos programmes, certaines activités d'art et d'artisanat et quelques activités de réhabilitation.

Je crois que vous avez soulevé un point important auquel nous ne nous sommes pas réellement arrêtés et j'ai bien l'intention de l'ajouter à la liste des priorités.

Naissance du journalisme indien (suite de la page 2)

ment, je n'aimerais pas voir des pages et des pages des NOUVELLES INDIENNES consacrées aux délits commis par les Indiens. Je crois toutefois qu'on devrait réservé quelques colonnes aux causes de ces délits. Je souligne ce fait en passant, parce que les Indiens se retrouvent en proportion démesurément grande derrière les barreaux.

Les journaux autochtones regorgent de succès divers plus ou moins éclatants remportés par des Indiens. Mais il existe un autre côté de la médaille, et c'est ce qui nous a poussés à demander au rédacteur de NATIVE MEDIA, Pat Paul, d'écrire des articles sur la condition des Indiens dans les villes canadiennes. Le premier de ces articles paraît dans le présent numéro. M. Paul a donc visité pour nous quatre villes, pour finalement nous revenir avec des articles que nous sommes très

fiers de publier, non pas parce qu'ils traitent des épreuves que subissent les Indiens, mais parce que nous croyons qu'ils constituent une certaine « percée » dans le journalisme indien.

M. Pat Paul, Micmac des Maritimes, a soumis à la direction des NOUVELLES INDIENNES certaines idées très originales, dont celles de visiter les groupes indiens vivant à Toronto, Winnipeg, Edmonton et Vancouver, pour ensuite pouvoir écrire leur histoire. A titre de rédacteur d'un hebdomadaire, le NATIVE MEDIA, Pat s'est révélé un écrivain talentueux et conscientieux. Nous lui avons donc demandé de rédiger des articles sur la vie des Indiens dans les grandes villes. Le présent numéro renferme le premier article d'une série de neuf.

Vos commentaires sur ces articles et vos propositions de sujets d'arti-

Q. Nous avons mis sur pied une association des femmes autochtones au pénitencier de Kingston pour les femmes, et selon les filles qui y séjournent, très peu d'autochtones sont libérées sur parole alors que les non-Indiennes peuvent sortir et travailler le jour à condition de rentrer chaque soir.

R. J'ai bien l'intention d'étudier la situation.

Q. Les Indiens du Canada peuvent-ils espérer des changements importants en 1977?

R. Nous prévoyons l'amélioration du programme de logement, comme nous l'avons mentionné auparavant. J'espère que nous serons en mesure de mettre au point des infrastructures dans les réserves. Plusieurs associations, chefs et conseils, ont émis des commentaires relativement à la promotion du domaine de l'emploi. Je crois que nous devrions combiner les programmes d'emploi que nous avons mis en place à l'intention des bandes et les améliorer; entre autres, les programmes d'emploi pour les jeunes, qui sont en cours uniquement durant l'été, pourraient être mieux coordonnés avec les programmes du Centre de Main-d'œuvre du Canada, notamment le programme Canada au travail et le nouveau programme Jeunesse-Canada au travail. Nous devons nous concentrer sur les meilleurs moyens d'utiliser la gamme complète d'activités, de programmes et de services. Nous devons procurer de l'emploi aux Indiens et en somme leur fournir un point de départ pour qu'ils puissent déterminer leurs propres orientations sociales, culturelles et économiques. Je crois qu'il s'agit là des éventualités prévisibles pour cette année.

cles concernant votre région seront les bienvenus. A ces fins, nous vous saurions gré de bien vouloir vous adresser au Rédacteur, NOUVELLES INDIENNES, pièce 351, 400, ouest, avenue Laurier, Ottawa (Ontario) K1A 0H4. Téléphone: (613) 995-6386.



Aucun changement dans les droits des Indiens (suite de la page 1)

d'analyse des questions relatives aux droits autochtones.

Puisque la question du titre autochtone n'a jamais été traitée, la revendication des Indiens demeure solidement fondée. La question des revendications foncières est réelle et pressante, et il faut la tirer au clair.

La Cour ne semble pas la tribune appropriée pour régler cette question. Depuis plusieurs années, la Fraternité des Indiens du Canada, les organisations provinciales d'In-

en faveur d'un règlement des revendications foncières par l'entremise de négociations.

Aujourd'hui, il apparaît clairement qu'il faille réexaminer sérieusement ce procédé et accepter une approche plus réaliste à la solution des revendications. Il faut mettre sur pied un mécanisme administratif approprié, fondé sur la confiance, le respect et l'honnêteté mutuels entre le gouvernement et les autochtones.

Pour le moment, c'est le gouver-

nement qui peut dire que, de ce point de vue, les autochtones sont défavorisés. Pour établir le fondement d'une confiance mutuelle, il faut penser un procédé bilatéral logique pour partager avec les autochtones l'argent, le pouvoir et les connaissances.

Les autochtones réclament un règlement équitable de leurs revendications depuis plus de cent ans. Cette demande s'est faite de plus en plus pressante au cours de la dernière décennie, et on peut prévoir

ada movement to the buffalo hunts of the past.

He said that a huge number of people from a wide area would gather their resources together and carry out the hunt collectively. With the hand gesture of dropping the hunt over a cliff, he said everybody shares the benefits of the hunt, meat and material for everybody.

He said that "meat and material" is now restricted only to a few in the present pattern. "Redman Canada would share totally and equally to all", he said.

The Art Business

Noel said he began painting and selling his work at eight and has always painted. He took a total of six years of formal training in Canada and U.S. to develop to his present level. Noel incorporates colour styles of Rubens in his work. He says that giants like Leonardo Da Vinci and the great Michaelangelo are his idols.

He said that his shop and studio on 294 Carleton Street, Winnipeg is two and one-half years old now and is completely established and car-

ried on by his own independent effort.

He says that this occupation has always offered only struggling existence and provides very very minimal possibilities of a larger income. He says financial rewards only come after the artist has passed on. His work ranges from beautiful portraits to abstracts to symbolic creations. Symbolic work is usually done during his rare relaxation and leisure hours, which are few and far between..

His Family

He has a daughter Isca (dream aged 15, a son, Waben (dawn light age 14, and another boy Naya (floating from the stars) age 10.

He said that the children can pursue any field they choose, he will not push them into anything. He would hope that the children use art as a pleasure rather than an occupation. He said that his children express deep pride of native ancestry as do their dad.

Indian Aboriginal Rights

The Attorney General of Canada appealed the judgement on behalf of the Government of Canada to the Appeal Court of the Northwest Territories.

This Court overruled the judgement of Judge Morrow on a four-to-one judgement.

The matter was then brought before the Supreme Court of Canada by its leave. This was the Court's second opportunity to deal with the issue of Indian aboriginal rights. The first was the Nishga case (Frank Calder et al vs. the Attorney General of Canada) which concentrated on the legal technicality of whether the fiat of the Attorney General of B.C. was obtained or not. In that case the court split three-three with one Judge ruling that the fiat or legal permission of the B.C. Attorney General was needed before the Court could consider the issue of Indian aboriginal rights. Once again the Court, in the Northwest Territories Indian claim, was tied up in legal technicalities, namely, whether or not the natives could file a caveat on unpatented Crown lands under the

(continued from page 1)

Land Titles Act of the Northwest Territories.

In this manner, the Supreme Court of Canada, the highest court in the land, has been successfully prevented from legally analyzing the merits of Indian land claims based on aboriginal title.

The judgement of the Supreme Court of Canada turned on one issue, whether the provisions of the *Land Titles Act of the Northwest Territories* (R.S.C. 1970, c.1.-4) respecting the filing of caveats apply to unpatented Crown lands.

Laskin J. in his written judgement held that a grant made by the Crown cannot be affected by a caveat purportedly filed before the grant is made. Such a caveat should not be accepted for filing by the Registrar of Titles, and, if accepted, would be of-no effect.

The Court held, in fact, that even if it did permit the natives to file a caveat of interest in the 400,000 square miles of land in the Northwest Territories, it would be of no value since title to the lands was not

transferred from the government or Crown to an individual or Company. And furthermore, once the land was transferred, no caveat could be of any effect because it is Crown lands. This reasoning, however, seems to fly in the face of the native's interest. Since it was in the protection of the said right that they sought to serve notice, through their caveat, to any prospective purchaser or company, that the natives had permanent interest analogous to title through their concept of aboriginal rights.

But neither the Calder case nor the Chief Paulette François case of the Northwest Territories have adversely affected Indian claims to their ancestral lands based on aboriginal rights and neither of the judgements have analyzed the issues of aboriginal title.

Since the question of aboriginal title remains untouched the claim by the natives stands on solid foundation. The matter of land claims is a real and pressing issue and ought to be resolved.

The Court apparently is not the proper forum for its settlement. For

years now the National Indian Brotherhood, the provincial Indian organizations and the Department of Indian and Northern Affairs have favored settlement of the land claims issue through negotiations.

It is clear now that this avenue will have to be seriously considered and a more realistic approach to solving the claims must be accepted. Proper administrative machinery must be established based on mutual trust, respect and honesty between Government and the native people.

Right now the Government has all the trump cards — money, power and expertise. The natives, it can be said, are in an unequal position from this point of view. In order to lay the basis for mutual trust, there must be a serious bilateral approach to sharing the money, power and expertise equally with native people.

The natives have been seeking just settlement for their claims for over a hundred years. This has been continually accelerating over the past decade, and prospects are that their demands will continue to spiral until that demand is met.

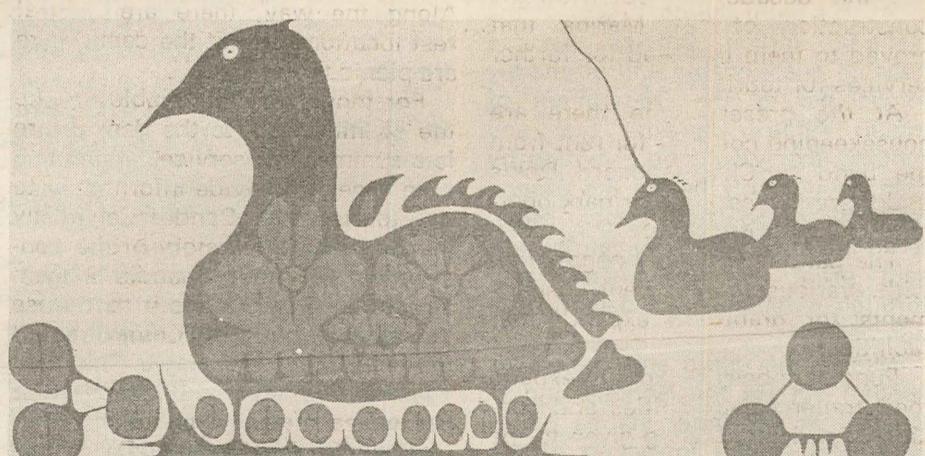
Native Inmates Win Prison Arts Awards

Native inmates and parolees of Canadian correctional institutions are eligible for two \$100 awards provided each year by the Department of Indian Affairs for artistic excellence. The awards are available under an annual arts, crafts and creative writing program sponsored by the Prison Arts Foundation of Canada.

Winners of the 1976 Departmental awards are John Cook, now pursuing writing and crafts on his own in Toronto, for his work, "End of the Line #2" and Lucille (a pseudonym) of the Niagara Detention Centre, for her painting, "Indian Girl". Two Indian persons, John Lawson of Stony Mountain Institution, Winnipeg and Lillian Strong, Grassy Meadows, Ontario also won \$50 awards provided by Transair Limited. Mr. Lawson had the satisfaction of seeing his painting chosen by the Canadian Penitentiary Service for their 1976 Christmas card.

A total of almost \$5,000 in scholarships and awards contributed by Canadian corporations and citizen organizations was distributed to 44 inmates in 1976. Included were two \$1,000 scholarships for further education within one year after release from prison.

The Prison Arts Foundation is a federally chartered charitable organization which dates its origins back to a Christmas card design contest



eight years ago. Today, it sponsors a year-round arts program for thousands of men and women serving time in adult correctional institutions in all 10 provinces and the Territories. Each spring, a nationwide competition is held and selected arts and crafts are then mounted for a touring exhibition to major cities and prisons through the summer.

The creative arts program emphasizes the therapeutic value of creative activity for those cut off from the outside world.

"We recognize the parallel between the self-discipline needed to produce artistic works, and that required for success in the everyday, normal world outside prisons," says President Sir Robert Williams. "Learning how

to graphically express emotions, attitudes and problems naturally leads to better understanding of self."

"In the past eight years, we've seen concrete evidence that the sense of accomplishment and the reward of recognition are genuine first steps on the road to recovery", emphasizes Marnie Knechtel, Executive Director of the Foundation. "Our friends behind bars set goals for themselves. We help in the search for ways to reach them."

The Foundation also publishes an annual bilingual anthology of inmates' poetry, fiction and art — "Words from Inside", available for \$2.00.

Entries for the 1977 competition must be received by May 31. Entries

can be made in four categories: visual arts (paintings, drawings, carvings, sculpture, prints, etc.), creative writing (poetry, prose, play etc.), crafts (photography, needlework, ceramics, leather, wood, metal work etc.), and original musical compositions.

Further information about entering "Prison Arts '77" or any other aspect of the Foundation's activities can be obtained by writing the Foundation at 143 Fifth Ave., Brantford, Ontario N3S 1A3. Entry forms are also available in all correctional institutions.

INDIAN NEWS

The Indian News is published with the assistance of the Department of Indian and Northern Affairs for free distribution to Indians and others interested in Indian activities. This monthly publication, edited by Indians, is devoted to news of, for and about Indians and Indian communities. Articles may be reproduced but credit would be appreciated. Opinions contained in these pages are not necessarily those of the Department. Free expression of viewpoint is invited. Howard Bernard — Editor 400 Laurier Ave. West Room 351 Ottawa, K1A OH4, 995-6386

Un tour d'horizon sur la vie d'un autochtone de Winnipeg, Noel Wuttunee

par Pat Paul

Un innovateur

Noel Wuttunee, père de trois enfants, artiste, commerçant d'œuvres d'art, instigateur de la communication et planificateur, est un autochtone originaire de la réserve Red Feather en Saskatchewan qui réside et travaille maintenant à Winnipeg.

Noel tient actuellement un petit studio d'art et une boutique au centre-ville à Winnipeg et à sa propre façon, il est depuis plusieurs années un meneur d'hommes et un innovateur qui cherche à améliorer la situation et la vie des Indiens du Canada. Il est profondément engagé dans cette voie et il exprime cet intérêt avec un sens du devoir très sincère affirmant sa détermination de réaliser ses objectifs et de récolter le fruit de ses efforts.

Cofondateur des associations autochtones

Il était de ceux qui ont organisé les premiers regroupements des forces locales en vue d'élaborer une stratégie d'organisation collective et nationale.

La région de Winnipeg a donné naissance aux organisations autochtones nationales qui existent à l'heure actuelle, notamment la Fraternité des Indiens du Canada, le Conseil national des autochtones et d'autres. Ces organismes ont été formés à force de travail, de détermination et de dévouement d'une poignée de gens qui croyaient qu'il était possible d'obtenir de meilleures conditions de vie, de plus grandes possibilités d'emploi et de réaliser des progrès sociaux, économiques et politiques seulement en agissant par l'intermédiaire d'un groupe bien structuré.

Le premier organisme qui regroupa les autochtones du Canada fut le Conseil national des Indiens créé au milieu des années soixante à Winnipeg. Le Conseil représentait tous les autochtones indépendamment de leur statut légal et était au début relativement autonome, mais par la suite, il fut divisé et il devint dépendant et fonctionnel en raison des complications financières et des conditions imposées par la politique du gouvernement en matière de financement.

A ce point, le maintien du Conseil national des Indiens devint fort discutable et finalement impossible lorsque le ministère des Affaires indiennes déclara qu'il n'accorderait des fonds qu'aux Indiens inscrits ou assujettis à des traités, donc officiellement reconnus, qui pourraient fournir des preuves de leur appartenance à une bande en présentant leur numéro d'identification fédéral.

C'est ainsi que vers la fin des années soixante le Conseil national des Indiens se désintégra pour donner naissance en 1969 à la Fraternité des Indiens du Canada qui représen-

tait les Indiens inscrits et ceux assujettis à des traités; par la suite, le Conseil national des autochtones fut fondé en 1973 pour représenter les Métis et les Indiens non inscrits.

La Fraternité des Indiens du Canada était financée en majeure partie par le ministère des Affaires indiennes tandis que le Conseil national des autochtones l'était par le Secrétariat d'État ainsi que par d'autres ministères fédéraux et provinciaux. C'est d'ailleurs Noel Wuttunee qui avait choisi pour cet organisme autochtone le nom de « Conseil national des autochtones ».

Quelques autres activités

A l'heure actuelle, M. Wuttunee travaille énormément; il établit son horaire très soigneusement de façon à mener efficacement ses activités, créer et vendre ses productions artistiques et simultanément jouer le rôle de coproducteur et de coordonnateur d'une émission de télévision intitulée « Redman » (l'homme rouge) présentée sur les ondes de la station de Winnipeg VPW-cable T.V. chaque mardi à 18h. Selon M. Wuttunee, la série « Redman » vise à présenter une image positive des autochtones au public en montrant diverses facettes de leurs talents et de leurs techniques ainsi que leur environnement culturel et social au travail et dans leurs loisirs.

Toujours selon M. Wuttunee, l'objectif premier de cette émission est de parvenir à une meilleure compréhension entre les diverses cultures et à établir de meilleures relations entre les autochtones et les autres Canadiens. Il est à espérer que cette émission corrigera certaines images négatives, certains stéréotypes, certaines attitudes hostiles à l'égard des autochtones. Il a poursuivi en disant qu'il désirait que l'émission soit une source de renseignements et qu'elle conserve son caractère éducatif, tout en étant divertissante.

L'émission hebdomadaire d'une durée de 28 minutes couvre plusieurs sujets et nous présente tour à tour des musiciens autochtones, des artistes à l'œuvre, Freddie la marionnette, des démonstrations sportives, des autobiographies, des cours de langues et des entrevues d'une durée approximative de 5 minutes avec des invités.

Les producteurs de cette émission sont des volontaires autochtones qui recherchent les talents et partagent les tâches de planification et de programmation. Cette émission encourage donc la participation et l'apprentissage des techniques de communication.

M. Wuttunee espère que la réputation des autochtones rehaussée par la valeur et le mérite de leurs talents ainsi que leur participation grandira suffisamment à l'échelle

nationale et internationale pour que les Indiens puissent affirmer avec fierté que leur contribution à la société canadienne est aussi importante et valable que celle des autres Canadiens.

Le mouvement « Redman Canada »

Non seulement M. Wuttunee est-il une personnalité de la télévision et un père de famille, mais il est en train de lancer un mouvement qu'il appelle « Redman Canada » et qui même s'il-en est à ses tous premiers débuts, revendique déjà plus de 1 000 membres au niveau local et près de 1 000 autres à travers le Canada.

Il nous a fait remarquer que le mouvement n'avait pas encore officiellement désigné d'agents ou de comité directeur jusqu'à présent, mais le recrutement va très bon train car on se prépare à annoncer sous peu la tenue de la première assemblée nationale qui pourrait avoir lieu dans un an, dans la partie centrale du Canada.

« Redman Canada », dit-il, serait chargé de prendre en main les diverses tâches que les associations autochtones actuelles ne peuvent accomplir dans les domaines social, culturel et économique. Il a continué en disant que les requêtes du public seraient transmises à des spécialistes très compétents dans leur domaine et qui les étudieraient de façon professionnelle.

Selon lui, les autochtones ne connaissent pas les droits et devoirs de leurs associations. Envisageant une nouvelle orientation de la participation des autochtones, M. Wuttunee souligne que « Redman Canada » jouerait plutôt un rôle de liaison et n'imposerait pas ses vues face aux requêtes des gens. D'après lui, les structures actuelles des associations et leur relation avec le public sont caractérisées par la lenteur administrative et le désintérêt. « Redman peut combler ces lacunes », dit-il.

Redman Canada et la chasse aux bisons

M. Wuttunee a comparé le mouvement Redman Canada aux anciennes chasses aux bisons. Il a dit qu'un grand nombre de personnes venant de partout unissaient leurs forces pour faire une chasse collective. D'un geste de la main esquissant la chute du gibier du haut de la falaise, il a ajouté que chacun recevait sa part des fruits de la chasse; il y avait donc de la viande et des matières premières pour tout le monde.

Il continua en disant que dans le contexte actuel « la viande et les matières premières » étaient réservées à quelques privilégiés. « Redman Canada » (L'homme rouge du Canada) partagerait équitablement les ressources.

Son commerce d'œuvres d'art

M. Wuttunee dit qu'il a commencé à peindre et à vendre ses peintures à l'âge de huit ans et que depuis il n'a jamais cessé. Pendant six années, il a suivi des cours classiques au Canada et aux États-Unis pour atteindre son niveau actuel. Noel se sert beaucoup de la palette de Rubens dans ses œuvres. Ses idoles sont les grands peintres, les maîtres tels que Léonard De Vinci et Michel-Ange. Sa boutique et son studio situés au 294 de la rue Carleton à Winnipeg ont maintenant deux ans et demie d'existence et il s'est chargé lui-même de les aménager et de les tenir.

Il a dit que son métier lui permettait tout juste de survivre et qu'il avait très peu de possibilités d'augmenter ses revenus, d'ailleurs bien souvent les compensations financières ne commencent à affluer qu'après la mort de l'artiste. Ses œuvres vont du portrait à l'abstrait et à la création symbolique. Il réalise habituellement ses œuvres symboliques durant ses rares heures de loisirs ou de relaxation.

Sa famille

Il a une fille Isca (rêve) âgée de 15 ans, et deux fils Waben (lueurs d'aurore) âgé de 14 ans et Naya (venu des étoiles) âgé de 10 ans.

Il a dit que ses enfants feraien ce dont ils ont envie et qu'il n'influencera pas leur décision. Il aimera que ses enfants jouissent de l'art comme d'un plaisir et qu'ils n'en fassent pas leur métier. Il a terminé en disant que ses enfants étaient très fiers d'être Indiens tout comme leur père.

NOUVELLES INDIENNES

Publié avec l'aide du ministère des Affaires indiennes et du Nord, « Nouvelles indiennes » est un mensuel distribué gratuitement aux Indiens et aux personnes intéressées aux activités des Indiens. Cette publication est préparée par des Indiens et se consacre aux nouvelles fournies par eux, aux articles qui leur sont destinés ou encore qui concernent les Indiens et les communautés autochtones. Les textes qui paraissent dans ce journal peuvent être reproduits en mentionnant la source. Les opinions émises ne sont pas nécessairement celles du ministère des Affaires indiennes et du Nord. Les lecteurs sont invités à faire valoir leurs points de vue dans nos pages sous forme de lettres à l'éditeur. Howard Bernard — Rédacteur 400 ouest, avenue Laurier, Pièce 351, Ottawa, K1A 0H4 995-6386

ECONOMIC DEVELOPMENT

IDEAS/IDÉES SPECIAL SUPPLEMENT

The Dokis Zero in on the Tourist Dollar

One of the outstanding Indian Bands in Ontario is located on Dokis Bay in the French River. This progressive group of Ojibways is under the leadership of Chief Leonard Dokis, a man with much foresight and business acumen.

The history of the band is one of hard work and determination and a constant contact with all government departments including the Department of Indian Affairs.

The area was first settled by the group in the late 1800's early 1900's. A complete history of the band is currently being prepared for the information of tourists in the area.

The first settler in the area was an Ojibway, Micheal L'Aigle. He was looking for a new location for the small band to relocate, close to good fishing and hunting and easy access to civilization.

Once he was settled in, the balance of the group came and they too liked the area and the small community was formed.

Their contact with the outside world was by water in the summer and ice in winter for the first few years.

When air travel became popular this also enabled them to get in and out. The first road to the settlement was built around 1945-46 it was "a horse road" as Chief Len Dokis recalls. The road was 18 miles in length and went out to the village of Monetville on highway 64. There the settlers went for their mail and supplies.

There was one stumbling block to the construction of any road and that was a bridge over the Little French River about three miles from the village. This was at first achieved by the construction of a log bridge.

Bridge opened door for tourism

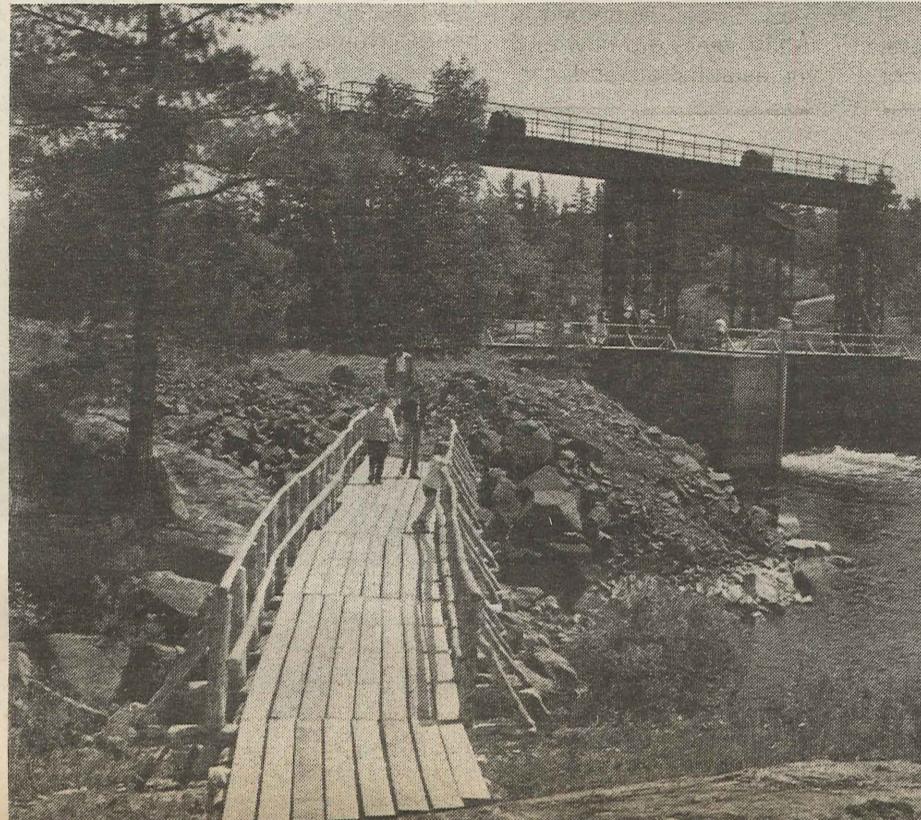
As years went by and there was a greater demand by tourists for easier access to the area the road was improved and a Bailey Bridge was assembled at a narrow point in the river. This was done in the mid '50's and gave the tourists easier access to the wilderness riches of the French River area. Their only access previously was down the French River after a sometimes precarious crossing of Lake Nipissing from North Bay.

It was at this point in time that the residents of the Dokis Reserve started to realize the value of the tourist industry to the economy of their area.

As various cottagers requested assistance and care for their cottages and boats the residents of Dokis became more and more reliant on the tourist trade.

Marina came next

A band council meeting decided that the first move they should take



The trails to the Chaudiere Dams on the French River are bridged by structures such as these, using logs and rough lumber.

would be the construction of a Marina on the reserve. This was built in 1970... prior to that however in 1965 the residents of the area had plenty of work looking after the wants of local and United States Tourists.

The 1970's have been very good for the members of the Dokis Band... the decade started with the construction of the Marina that proved to them the need for further services for tourists.

At the present time there are housekeeping cottages for rent from the band or Chief Leonard Dokis and there is also a trailer park operated by Ernie Restoule.

The band is currently negotiating with various government departments for grants to expand their facilities.

Funds are being sought to expand their trailer park facilities and consideration is also being given to the construction of a motel with a licensed dining area. As yet the band has not decided on the number of units they want to construct.

There is only one little restaurant located on the reserve at the moment. The influx of tourists as the result of the new Ontario Northland "Chief Commanda II" making a regular stop there has indicated need for proper facilities.

More Tourism magnets planned

The Dokis Band offers the tourists a wide variety of activities with more to come in the next couple of years.

The band has 20 registered guides for deer, moose, bear and bird hunting as well as fishing guides. Their spring bear hunt is also very popular.

Not only did the road open up the tourism for the band but it made it possible for their children to attend public and high schools in Monetville and Noelville.

In 1974, the Dokis opened a new reinforced concrete bridge over the Little French River. This was the harbinger of road improvements to the reserve and replaced the Bailey Bridge that had been there since 1955.

Optimism for future

Plans for the next three years call for an expenditure of \$100,000 in road improvements about \$30,000 will be spent each year straightening the current road and cutting the hills down.

Grants for road improvements have been made by the Provincial government and the Department of Indian Affairs. Bridge grants amounted to \$180,000.

The Band is always looking for ways to increase their number of tourist attractions. In 1974 when it was learned that a new pleasure boat was going to be constructed to ply the waters of Lake Nipissing, the Band immediately contacted the Ontario Northland Transportation Commission to find out what was going to happen to the old Chief Commanda.

When they were told that the boat would be sold they set the wheels in motion to purchase the vessel. At the same time they talked to the Ontario Northland to make Dokis Bay a regular stop on the French River run.

Wish came true

Their wish was granted... they have the old boat and a regularly scheduled stop by the new Chief Commanda II.

To accommodate the new boat, a dock had to be constructed at Dokis Bay. The 180 foot structure was built during the winter of 1974-75 with grants totalling \$50,000 from the Department of Indian Affairs and from a LIP program.

Adjacent to the new dock they prepared a spot in which they can landlock the old Chief Commanda and set it up as a marine museum depicting the history of the Lake Nipissing-French River area from the time of the birch bark canoe to modern vessels.

The interior of the old vessel will have pictures and artifacts from the early days of navigation on the area waters. They hope to get some assistance from the professionals at the Royal Ontario Museum in setting up displays and to possibly create some animated models.

If the museum attracts sufficient interest, the Band council has set aside land adjacent to the Chief Commanda in which to construct additional museum space...

PROMOTION ÉCONOMIQUE

IDÉES/IDEAS
CAHIER SPÉCIAL

Les Dokis veulent leur part de l'industrie touristique

L'une des bandes indiennes les plus remarquables de l'Ontario réside dans la région de la rivière des Français, au bord de Dokis Bay. Ce groupe d'Ojibways, ami du progrès, est placé sous la direction du chef Léonard Dokis, homme d'affaires clairvoyant et avisé.

L'histoire de la bande est celle d'une suite de durs travaux, d'entreprises hardies et de coopération constante avec tous les ministères du gouvernement y compris le ministère des Affaires indiennes.

Le groupe occupe la région depuis la fin du XIX^e siècle et le début du XX^e. Une histoire complète de la bande est actuellement en préparation afin de renseigner les touristes.

Le premier occupant de la région a été un Ojibway, Michael L'Aigle. Il cherchait un nouvel emplacement pour installer une petite bande, à proximité de terrains de pêche et de chasse favorables et pas trop éloignés de régions habitées.

Une fois installé, le reste du groupe vint l'y rejoindre et comme tous et chacun aimaient la région, ils décidèrent d'y fonder une petite communauté.

Au cours des quelques premières années, leurs relations avec le monde extérieur se faisaient par eau en été et par chemin de glace en hiver.

Lorsque les voyages aériens devinrent monnaie courante, ils purent aller et venir plus facilement. La première route menant à l'établissement a été construite au cours des années 1945 et 1946; c'était une piste cavalière comme le rappelle le chef Len Dokis. La route avait 18 milles de long et conduisait au village de Monetville sur la route 64. C'est là que les résidants de l'établissement indien venaient pour le courrier et les provisions.

Il y avait un gros obstacle à la construction d'une route; il fallait un pont sur la Petite rivière des Français, à environ trois milles du village. On a d'abord résolu la difficulté en construisant un pont de bois.

Le pont ouvre la voie au tourisme

Au fur et à mesure que les années passaient et que les touristes de plus en plus nombreux exigeaient un meilleur accès à la région, la route a été améliorée et un pont Bailey posé au point le plus étroit de la rivière. Cela s'est fait au milieu des années 50; ainsi les touristes ont eu un accès plus facile aux richesses naturelles de la région de la rivière des Français. Autrefois, pour y parvenir, il fallait partir de North Bay, traverser le lac Nipissing dans des conditions parfois précaires, et accéder à l'établissement indien par l'embouchure de la rivière des Français.

Sitôt l'accès rendu plus facile, les résidants de la réserve Dokis se rendirent compte que le tourisme



Les pistes jusqu'aux barrages de la Chaudière, sur la rivière des Français, sont coupées de ponts bâtis avec des rondins et des poutres grossières comme ceux que l'on voit sur ces photos.

serait profitable à l'économie de leur région.

Comme de nombreux propriétaires de chalets avaient besoin d'eux pour prendre soin de leurs chalets et de leurs bateaux, les résidants de Dokis ont compté de plus en plus sur les profits de l'activité touristique.

Construction d'un port de plaisance

Au cours d'une réunion du conseil de bande, il fut décidé que la première chose à faire serait la création d'un port de plaisance dans la réserve. Ce fut fait en 1970... mais dès 1965 cependant, les résidants ne manquaient pas de travail pour répondre aux besoins des touristes canadiens et américains.

Les années 1970 ont été excellentes pour les membres de la bande Dokis... la décennie avait débuté par la création du port de plaisance qui devait entraîner la création d'autres services pour les touristes.

A l'heure actuelle, on peut louer des chalets à la bande ou au chef Léonard Dokis; il y a aussi un parc de caravanes géré par Ernie Restoule.

La bande négocie en ce moment avec divers ministères au sujet des subventions nécessaires pour améliorer et agrandir les installations.

Il faut des fonds pour agrandir les installations du parc de caravanes, en particulier, et on envisage aussi la construction d'un motel avec salle de restaurant et permis de la société des alcools. La bande n'a cependant pas encore fixé le nombre des constructions qu'elle veut entreprendre.

Il n'y a en ce moment qu'un seul petit restaurant sur la réserve. L'afflux des touristes consécutif à la mise en service du nouveau bateau *Chief Commanda II* de la *Ontario Northland Transportation Commission*, qui fait une escale régulière à la réserve, a montré la nécessité d'installations appropriées.

Autres attractions touristiques

La bande de Dokis offre aux touristes toute une gamme d'activités

et d'autres encore sont prévues pour les deux prochaines années.

Il y a dans la bande vingt guides officiels pour la chasse au daim, à l'orignal, à l'ours et aux oiseaux, et des guides pour la pêche. La chasse à l'ours de printemps est aussi très populaire.

Les dames comme les messieurs apprécieront la boutique d'artisanat qui offrira des articles de cuir, des sculptures sur bois, des objets d'art de toutes sortes, etc. et la boutique d'animaux empaillés de Tinny. Voilà qui devrait beaucoup plaire aux touristes.

A côté de la réserve, on peut voir, sur la rivière des Français, les barrages historiques de la Chaudière. Ces barrages sont à quinze milles de marche du port de plaisance et l'on a tracé des pistes jusqu'à leur emplacement. Le long du chemin, il y a plusieurs haltes de repos aménagées; près des barrages se trouvent des tables de pique-nique.

Un service d'autobus est à la disposition de ceux qui ne sont pas capables de faire la promenade de 3/4 de mille jusqu'aux barrages.

Afin de renseigner les touristes, la bande fait actuellement des recherches sur l'histoire de la construction des barrages de la Chaudière. Il semblerait que ceux-ci aient été construits par des Chinois au cours des années 1800.

Les gens les plus riches de la région

On se rend parfaitement compte des efforts que les Dokis consacrent à tous leurs projets lorsqu'on visite leur petite communauté d'environ 300 personnes sur les rives de la rivière des Français. Ils sont justement fiers du fait que, pour réaliser leurs projets, ils n'ont jamais demandé un sou de plus que ce qui est habituellement accordé aux Indiens ou à n'importe quelle ville de l'Ontario ou du reste du Canada.

Pendant la crise économique, les Dokis étaient les gens les plus riches de la région et constituaient un soutien économique pour la ville de Sturgeon Falls à 50 milles de là par la route, ou à 20 milles par les raccourcis de campagne.

La route dont nous avons parlé plus haut n'a pas été construite avec l'aide du gouvernement. Sous la direction du chef Joe Dokis, oncle du chef Len, la bande de Dokis, a employé \$166 000 de ses propres ressources en 1955 pour construire les dix-huit premiers milles de route carrossable. Non seulement la route a-t-elle servi le tourisme mais elle a aussi permis aux enfants de la bande de fréquenter les écoles publiques et les écoles secondaires de Monetville et de Noelville.

En 1974, les Dokis construisaient sur la Petite rivière des Français un nouveau pont plus solide en béton armé destiné à remplacer le pont Bailey qui était là depuis 1955. Ce fut là la première amélioration des communications vers la réserve.

Perspectives optimistes

Au cours des trois prochaines années, on dépensera \$100 000 pour améliorer les communications routières; environ \$30 000 seront dépensés chaque année pour rectifier le tracé de la route et creuser des tranchées dans les collines.

Les subventions pour l'amélioration des voies routières ont été accordées par le gouvernement provincial et le ministère des Affaires indiennes. Les subventions pour le pont se sont élevées à \$180 000.

La bande est toujours à la recherche de moyens pour augmenter le nombre d'attractions touristiques. En 1974, lorsqu'elle a appris qu'un nouveau bateau de plaisance allait être construit pour faire la navette sur le lac Nipissing, la bande est entrée immédiatement en relation avec la *Ontario Northland Transportation Commission* pour savoir ce qu'on allait faire du vieux *Chief Commanda*.

Lorsque les Indiens eurent appris que le bateau allait être vendu, ils décidèrent de l'acheter. En même temps, ils demandèrent à la *Ontario Northland Transportation Commission* de faire une escale régulière à Dokis Bay au cours de sa croisière sur la rivière des Français.

Réalisation d'un souhait

Leur souhait fut exaucé...ils ont le vieux bateau et une escale régulière du nouveau *Chief Commanda* //.

Pour permettre au nouveau bateau d'accoster, il a fallu construire un quai à Dokis Bay. Celui-ci, long de 180 pieds, a été construit pendant l'hiver 1974-1975; il a été financé au moyen d'une subvention de \$50 000 accordée par le ministère des Affaires indiennes et en vertu du programme PIL.

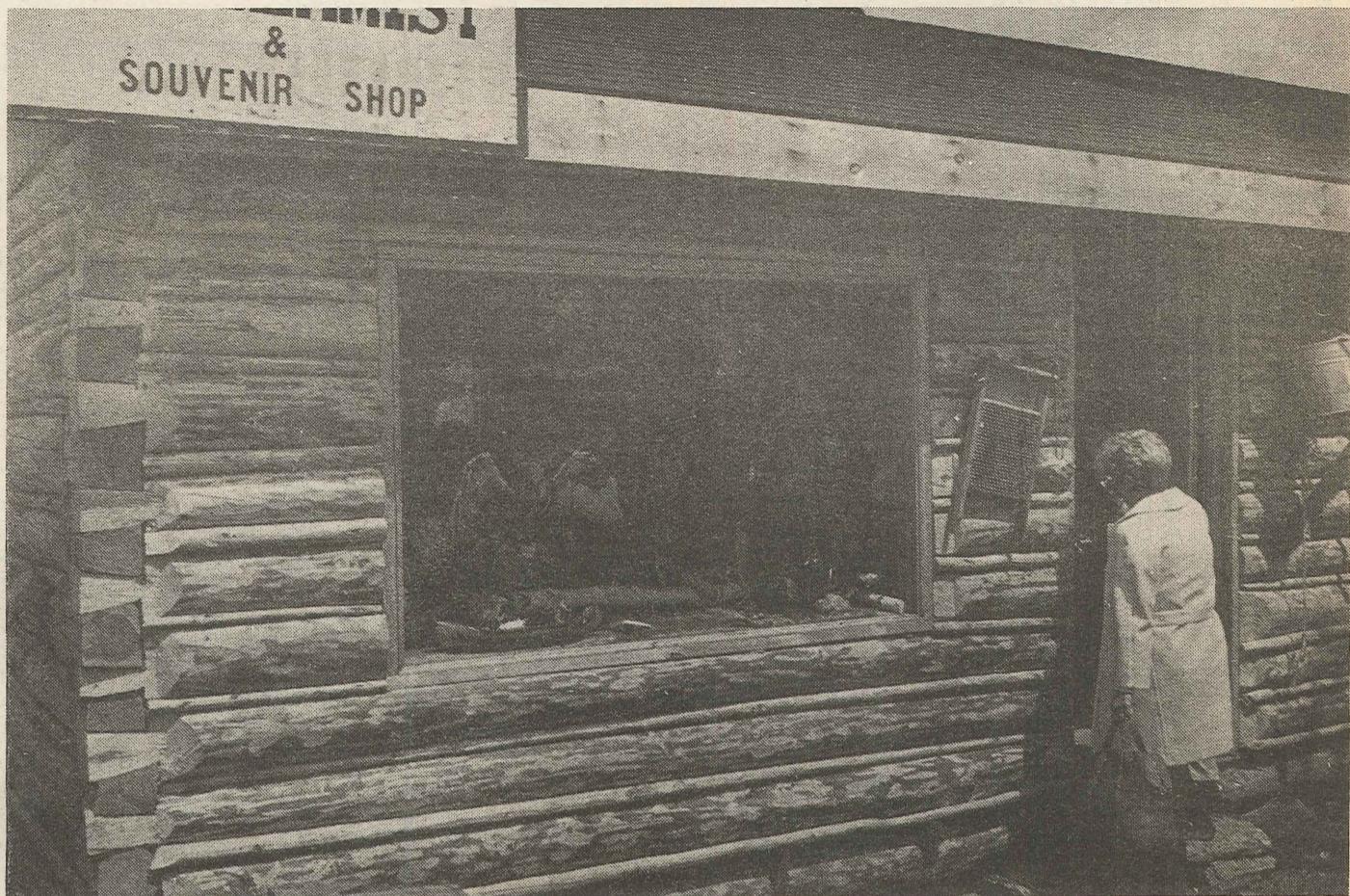
Tout à côté du nouveau quai, les Indiens ont aménagé un emplacement pour abriter le vieux *Chief Commanda*; ils comptent en faire un musée de la marine qui fera revivre l'histoire du lac Nipissing et de la rivière des Français depuis l'époque des canots en écorce de

The Lake and River history is of particular interest to the members of the Dokis Band. Many of their people have worked on the bigger Lake vessels and there are currently three employed in that role now. Lawrence, Walter and Gary Dokis operate vessels for the Ontario Northland with Lawrence and Walter carrying their masters papers.

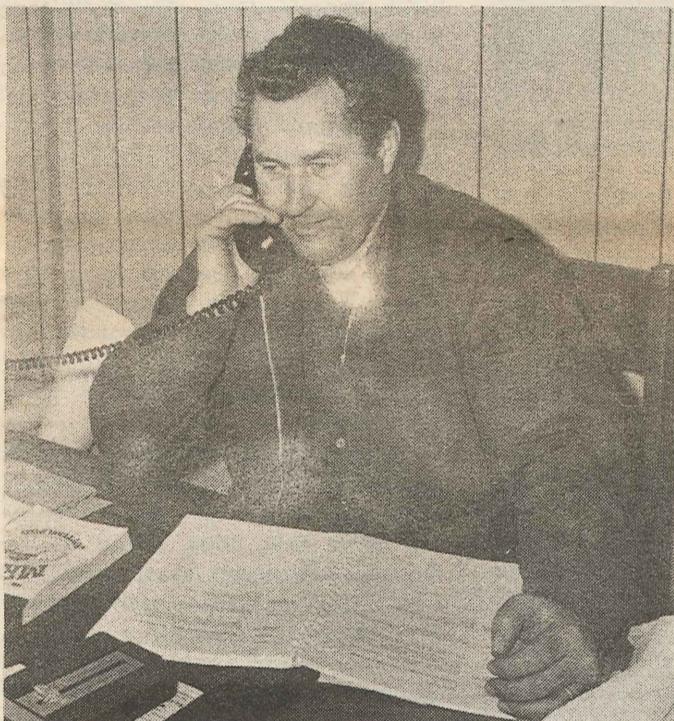
The Dokis people are proud of their new role. Last summer they became the leaders in a pollution clean-up campaign by installing new septic systems throughout their community. All waste is thoroughly treated and the pumping truck from the Band provides a service to their own residents as well as tourists trailers, camps and boats.

The Dokis know the value of the tourist industry and are fast becoming leaders in their area with modern up-to-date equipment.

To make the trip more attractive for tourists driving in from the main highway, the Dokis Band, with the help of the Department of Indian and Community services have recently received a \$42,000 road grader that will care for the roads winter and summer. Two band members have been trained in the operation of this machine.



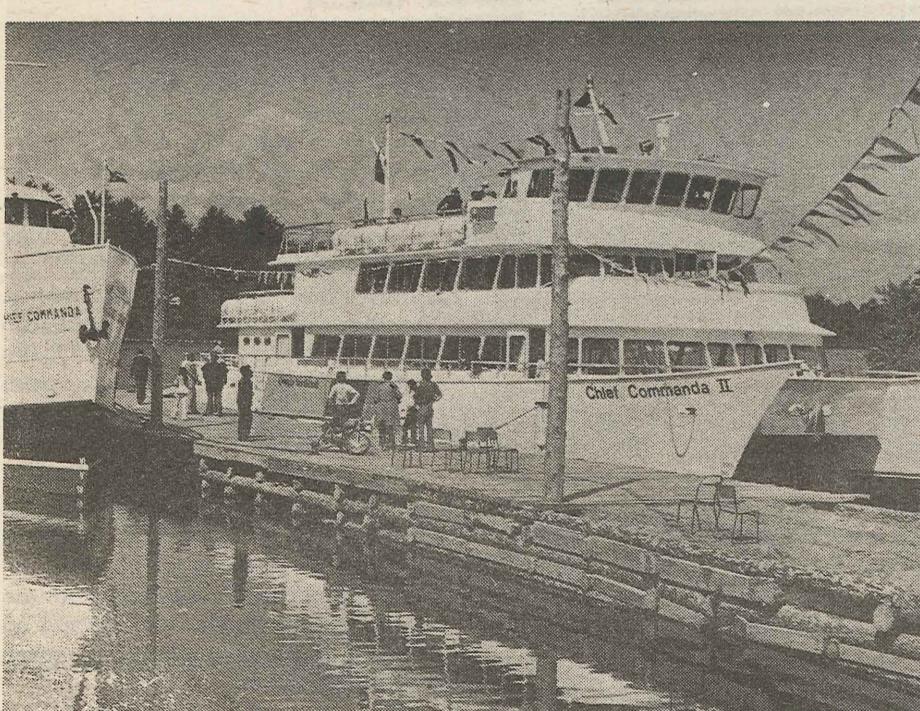
This display greets those who enter Tinny's Taxidermy shop on the Dokis reserve. The work has all been completed by shop owner Anthony Restoule. Here he shows son Eric some of the animals on display.



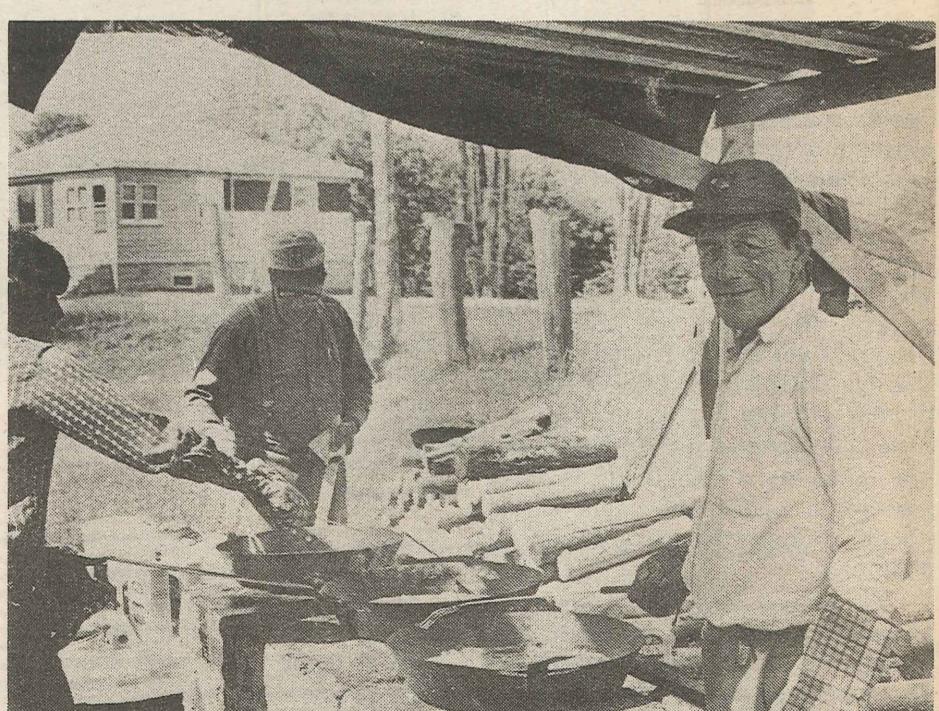
Chief Leonard Dokis keeps a close watch on band funds and handles the administration with an efficient band council.



Exterior of shop.



The ship Chief Commanda at left is destined to become a museum of French River and Lake Nipissing navigation history. The vessel will be pulled into the hole that lies in front of her and will then be lowered in around creating a drydock for the venerable lady who sailed Lake Nipissing for 25 years. Beside her is her successor the Chief Commanda II waiting to take on a load of tourists for the return journey to North Bay.



A popular summer tourist attraction is to fish fry that can be ordered up at Dokis Bay. The men do the cooking outside as they would with a shore lunch and food is served in the community centre.

bouleau jusqu'à l'époque actuelle avec les vaisseaux modernes.

L'intérieur du vieux bateau contiendra des gravures et des objets provenant des premiers jours de la navigation sur les eaux de la région. Les Indiens espèrent obtenir de l'aide des spécialistes du Royal Ontario Museum pour monter les expositions et, si possible, créer quelques modèles animés.

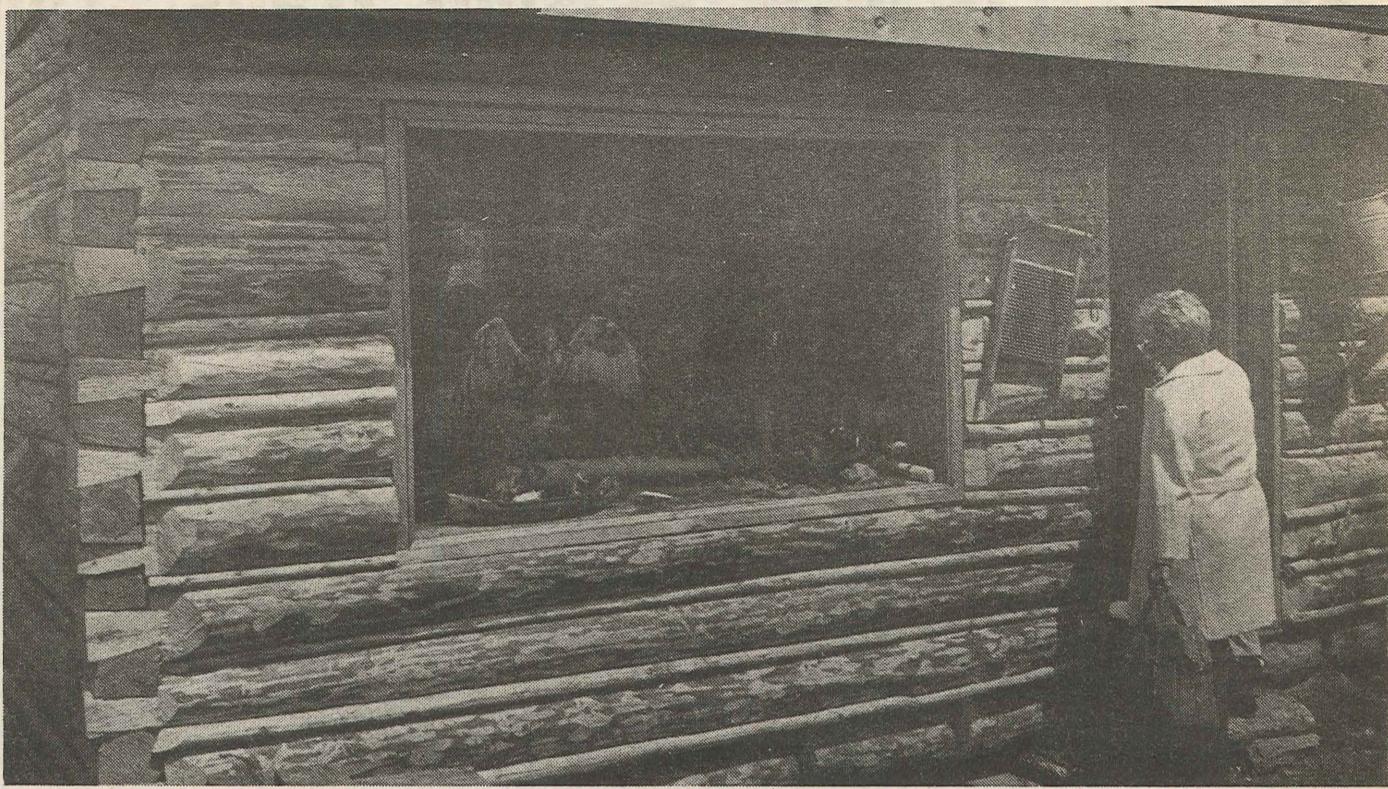
Si le musée suscite suffisamment d'intérêt, le conseil de bande construira une annexe du musée sur le terrain voisin de l'emplacement réservé au *Chief Commanda*.

L'histoire du lac et de la rivière est particulièrement intéressante pour les membres de la bande Dokis. Un grand nombre des leurs a travaillé sur les plus gros bateaux du lac et trois y sont encore employés à l'heure actuelle. Lawrence, Walter et Gary Dokis pilotent des bateaux pour le compte de la *Ontario Northland Transportation Commission*; Lawrence et Walter ont leur brevet de capitaine.

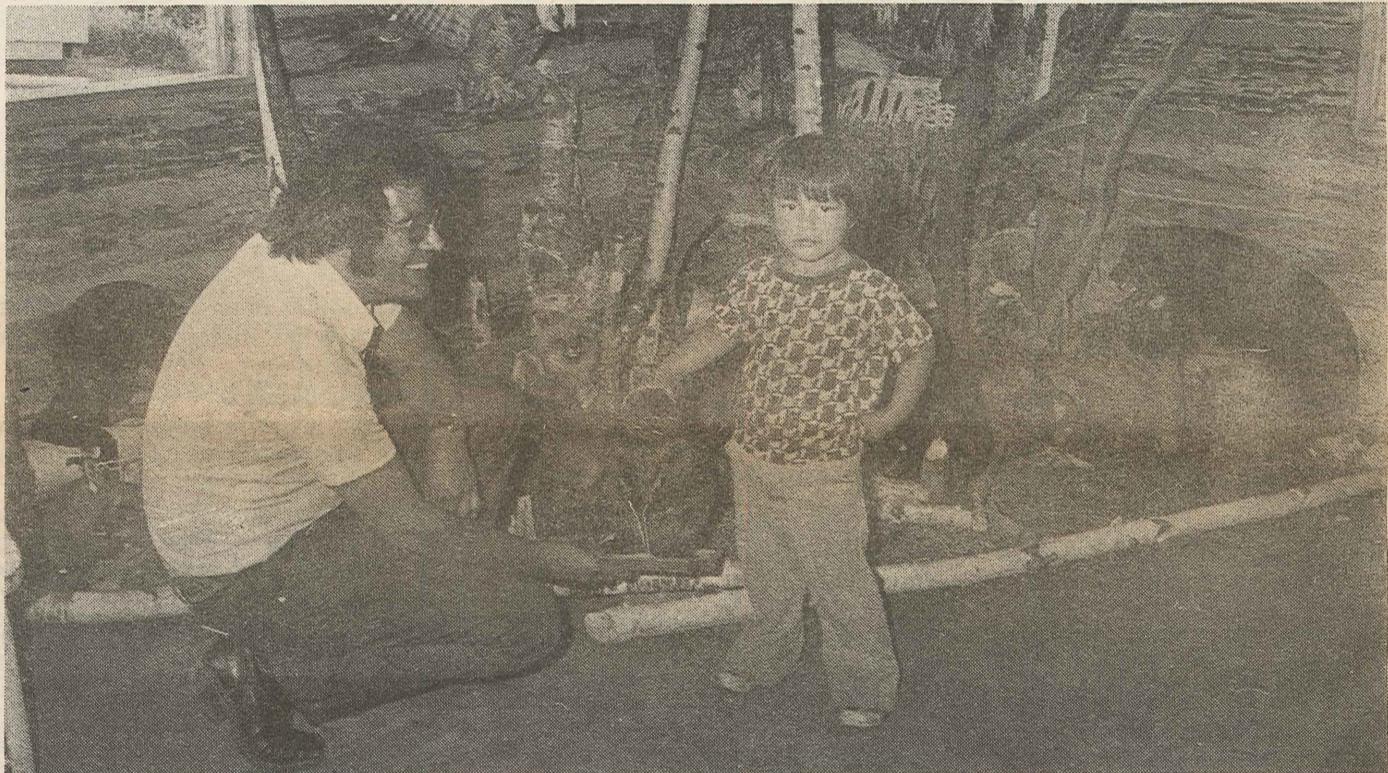
Les habitants de Dokis sont fiers de leur nouveau rôle. L'été dernier, ils ont mené une campagne contre la pollution en installant chez eux un nouveau système d'égout. Tous les déchets sont entièrement détruits et le camion-pompe de la bande assure le service des habitants de la réserve de même que celui des caravanes, des camps et des bateaux de touristes.

Les Dokis connaissent la valeur du tourisme et sont en train de devenir rapidement des promoteurs dans ce domaine grâce à leur équipement ultra moderne.

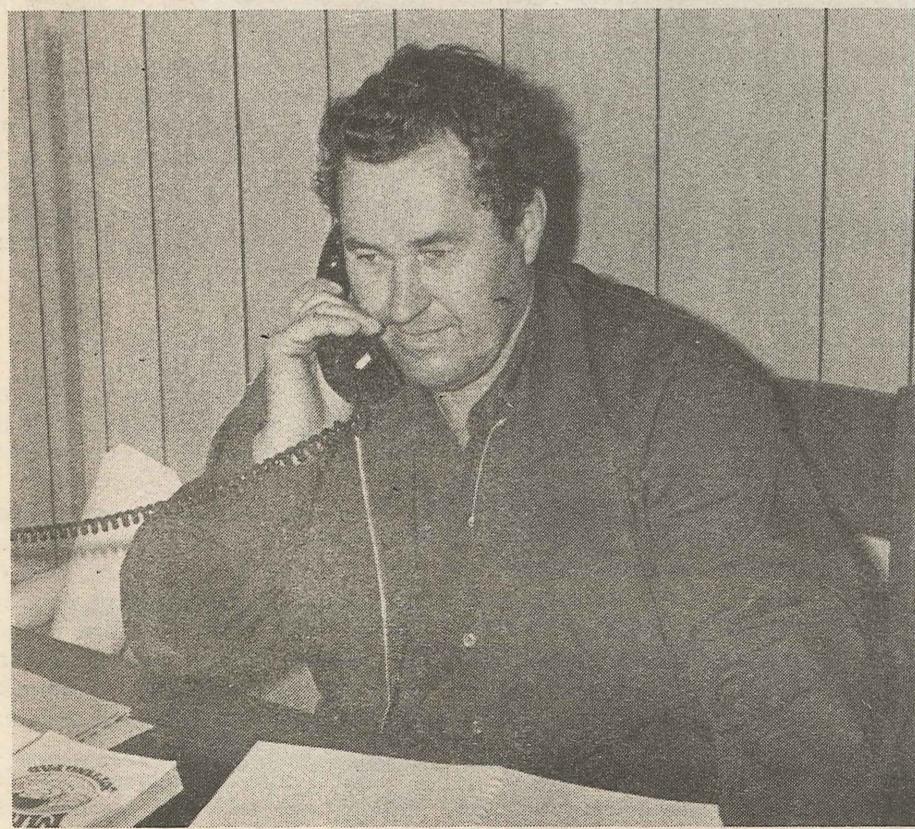
Afin de rendre le voyage plus attrayant pour les touristes qui empruntent la route principale, la bande de Dokis, aidée par le ministère des Services communautaires indiens, a récemment acheté une régaleuse de \$42 000 qui entretiendra les routes hiver comme été. Deux membres de la bande ont appris à utiliser cette machine.



Cet étalage se présente aux yeux de ceux qui entrent dans le magasin d'animaux empaillés de Tinny sur la réserve Dokis. Tout le travail a été fait par Anthony Restoule, le propriétaire du magasin. Sur la photo, il montre à son fils Eric quelques-uns des animaux de l'étalage.



Extérieur du magasin.



Le chef Léonard Dokis exerce une surveillance étroite sur les ressources de la bande et les administre avec l'aide efficace du conseil de bande.



Le «Chief Commanda», à gauche, doit devenir le musée historique de la navigation sur la rivière des Français et le lac Nipissing. Le bateau sera tiré dans le bassin qui s'étend en face de lui; ce bassin sera comblé pour former une cale sèche où reposera le vénérable seigneur qui a sillonné le lac Nipissing pendant 25 ans. A côté de lui se trouve son successeur, le «Chief Commanda II» qui attend sa cargaison de touristes pour le voyage de retour à North Bay.

Rankin Reserve Magic —

Waste land transformed to industrial park

When John "Duke" Corbiere looked over the Rankin Reserve, the Batchawana Indian Band Chief knew that his people couldn't make traditional use of it.

The 4,000-acre Reserve, bordering the eastern limits of Sault Ste. Marie, has none of the rivers and lakes necessary to attract tourists, fishermen, and hunters. Guiding was out, as was any tourism-oriented industry.

But Chief Corbiere didn't shrug his shoulders in disgust because of the unusual situation — he put his initiative to work to turn the seeming disadvantage to his Band's profit.

Looking for a good economic base, he decided that the Reserve's location beside a major urban centre would make it a prime area for industrial development.

Now, five years and \$500,000 later the Reserve boasts an industrial park with eight business on it and more asking for information all the time.

Where only bush-covered plain stood before, there are roads, water lines, a deep well and a natural gas line. Construction of a pumping station will begin soon, and other development is also planned.

Industry has already put 22 acres to productive use, and another 65 acres are ready for almost immediate occupancy. The park is planned for expansion to over 380 acres in the long range, with future development geared to demand.

That demand may bring development much sooner than the Chief or his supportive band ever dreamed when the improbable idea of developing the park first surfaced. One oil company narrowly missed locating a major refinery there this year (for no reason connected to the park itself), and there is another company studying a move to the same location.

"It's too early to release anything right now," Mr. Corbiere said, but he did mention that the location of only one such industry would take up over 100 acres of the park. That's more than has already been developed in the first phase, and rapid expansion would result.

Besides producing the obvious benefits of land-lease profits, the location of industry in the reserve provides employment for both band members and Sault Ste. Marie residents.

About 20 Indians are employed in the park already, and that number would grow as development increased.

"We've got people who have never held a job, working in a veneer mill," Chief Corbiere said, pegging the park's largest industry as ideal for band members.

"They like to work with their hands, and especially with wood."

Another beneficial aspect of the industrial development is education. An auto-body repair shop and a business making repairs to motorcycles and trucks offer opportunities for apprenticeships to band members "right at their own back doors," the Chief said.

Indians are also being encouraged to open up their own businesses in the industrial park. Not too many are in a position to do so now, Mr. Corbiere admits, but he hopes that this situation will improve in the near future.

They would get no special privileges over other tenants — "We don't discriminate here," the Chief stated — but he noted that they wouldn't be required to pay personal income tax since they would be making use of their own reserve land.

Small businessmen from the "Sault" are constantly inquiring about openings in the park, but Mr. Corbiere said they "are not encour-

aged". They provide limited employment or educational opportunity for band members, he explained, and they would do better to locate in the city.

The Batchawana Band's philosophy of complementing Sault development rather than competing with it has earned the support of the neighboring city residents. "They think it's a good idea," Mr. Corbiere noted.

His attitude to development and progress has also earned him the admiration of Rae Miller, Department of Indian and Northern Affairs Economic Development Advisor.

"Duke is the lifeblood of the park and he keeps it going," Mr. Miller said of the Chief.

"I think he's done damn well," he said, noting that fallow land was transformed into a productive and profitable venture with eight industries in only five years.

With the continued efforts of Chief Corbiere and the Band, Mr. Miller said that the industrial park's future "looks promising."

Mr. Corbiere pointed to growing inquiries and agreed. "They weren't breaking the doors down at first," he admitted, but recent indications

are that the park will be a tremendous success.

The Chief has no delusions that success just walks in through the door, however. He knows that he has to keep working hard, and stresses that his Band couldn't have developed the park without the assistance of the Indian Affairs Department.

"They really encourage economic development," he said, stating that no problems developed after the department stepped in to help.

Besides \$500,000 in grants for capital costs involved in developing the raw land, Mr. Corbiere said that help provided in planning, engineering and consultant areas is invaluable.

"Whenever their help is needed, we call for them and they're here."

"I find the department is very misunderstood sometimes," he declared. "They get a lot of unfavorable publicity, but no-one seems to praise them when they deserve it."

He said that his experience with Indian Affairs should be encouraging to other Bands in Canada.

"Economic development is tops in their list of priorities, I'd say. So anyone who is willing to work to help himself has no trouble in getting assistance."



One of the ways Chief Corbiere makes sure that his tenants are happy is to keep in close contact, nipping problems in the bud. Here, the Rankin Reserve Chief talks to the owner of a machine shop which located at the Band's industrial park shortly after it opened.



Rankin Reserve Chief John "Duke" Corbiere points to the deep well drilled in the Reserve's industrial park. The modern pumphouse over the well will mean full servicing for the eight industries which have already located in the park. Behind the Chief is a body repair shop, a pioneer industry at the site.

Des terrains incultes sont transformés en parc industriel

Lorsque le chef de la bande indienne de Batchawana, John « Duke » Corbière, jetait les yeux sur la réserve Rankin, il se rendait bien compte que ses habitants ne pouvaient l'exploiter suivant les méthodes traditionnelles.

La réserve, qui s'étend sur 4 000 acres, à l'est de Sault-Ste-Marie, ne possède ni les rivières ni les lacs qui attirent les touristes, les pêcheurs et les chasseurs; on ne peut donc y organiser d'expéditions guidées ni y créer d'activités touristiques.

Loin de se décourager devant cette situation exceptionnelle, le chef Corbière s'est efforcé de transformer ces inconvénients en avantages pour sa bande.

A la recherche d'assises économiques solides, il a jugé que l'emplacement de la réserve, à côté d'un grand centre urbain, en faisait l'endroit rêvé pour créer une zone industrielle.

Cinq ans plus tard, et après avoir dépensé \$500 000, la réserve se fait gloire de sa zone industrielle qui a permis l'implantation de huit entreprises et pour laquelle il y a de plus en plus de demandes.

À l'origine une plaine couverte de buissons, il y a maintenant des routes, des canalisations d'eau, un puit profond et une canalisation de gaz naturel. On va bientôt entreprendre la construction d'une station de pompage et l'on a d'autres projets.

Des travaux ont déjà permis d'utiliser 22 acres et 65 autres peuvent être occupés presque immédiatement. On prévoit que le parc couvrira plus de 380 acres et on envisage de l'agrandir, s'il le faut. Pour obéir aux impératifs de la demande, on pourrait développer la zone industrielle beaucoup plus rapidement que le pensaient le chef et ses collaborateurs au moment des premiers projets de mise en valeur du parc. Une compagnie pétrolière a failli y installer cette année une grande raffinerie et ne l'a pas fait pour des raisons qui sont sans rapport avec le parc; une autre compagnie projette de s'installer au même endroit.



Pour s'assurer que ses locataires sont satisfaits, le chef Corbière reste en relations étroites avec eux, et résoud les problèmes avant même qu'ils ne se posent. Le chef de la réserve Rankin parle ici avec le patron d'un atelier de mécanique qui est locataire du parc depuis son ouverture.

« C'est encore trop tôt pour tirer des conclusions » déclare M. Corbière, mais il fait remarquer que l'emplacement d'une seule de ces raffineries couvrirait plus de 100 acres. C'est plus que la superficie aménagée au cours des premiers travaux et cela entraînerait une rapide expansion.

Outre les profits retirés de la location du terrain, les industries installées dans la réserve seraient une source d'emploi pour les habitants de la réserve et de Sault-Ste-Marie. Une vingtaine d'Indiens sont actuellement employés dans le parc, et ce nombre augmentera avec l'importance du parc.

« Certains des nôtres, qui n'avaient jamais eu de métier travaillent dans des usines de placage du bois », nous dit le chef Corbière. A son avis, le travail du bois, qui est la plus importante industrie du parc, représente l'idéal pour les membres de la bande.

« Ils aiment travailler de leurs mains et, en particulier, travailler le bois. »

Le parc comprend aussi un atelier de réparations de carrosseries et un atelier de réparation de bicyclettes et de camions où les membres de la bande peuvent faire leur apprentissage et c'est là un autre aspect bénéfique de l'expansion industrielle.

On encourage aussi les Indiens à ouvrir leurs propres entreprises dans le parc industriel. Peu sont en état de le faire, reconnaît M. Corbière qui néanmoins espère que cette situation s'améliorera dans un avenir prochain.

Ils ne jouiraient pas de priviléges particuliers par rapport aux autres commerçants. « Nous ne faisons pas de discrimination ici », déclare le chef, « mais il note cependant qu'ils ne paieraient pas d'impôt sur le revenu puisqu'ils exploiteraient leur propre terre dans la réserve.

Les petits commerçants de Sault-Ste-Marie se renseignent constamment sur les possibilités d'installation dans le parc, mais « on ne les encourage pas » de dire M. Corbière.

Ils offrent en effet peu d'emplois et de possibilités d'apprentissage

aux membres de la bande et il est donc préférable qu'ils restent en ville.

En complétant le plan d'expansion de la ville de Sault-Ste-Marie plutôt que de rivaliser avec elle, les Indiens de la bande Batchawana ont acquis l'appui de leurs voisins qui, selon M. Corbière, pensent que c'est une bonne idée.

Rae Miller, conseiller en développement économique au ministère des Affaires indiennes, admire M. Corbière pour son attitude face à l'expansion et au progrès. « Duke est l'âme et la plaque tournante de l'entreprise » dit-il en parlant du chef. Et il ajoute « Je pense qu'il s'en tire diantrement bien. » Il fait observer qu'une terre en friche est devenue rentable en cinq ans et que huit entreprises s'y sont installées.

Les efforts soutenus du chef Corbière et de la bande assurent au parc un avenir prometteur, pense M. Miller.

M. Corbière note le nombre sans cesse croissant des demandes. « Au début elles se sont fait attendre, » dit-il mais tout semble indiquer que l'entreprise se développera rapidement.

Le chef ne croit pas cependant que le succès vient en dormant. Il sait qu'il faut travailler dur et il insiste sur le fait que sa bande n'aurait jamais obtenu les résultats actuels sans l'aide du ministère des Affaires indiennes. « Son aide favorise le développement économique » dit-il « et aplani les difficultés ».

Outre les subventions de \$500 000 pour les frais d'exploitation nécessaires à l'aménagement du terrain en friche, M. Corbière affirme que les conseils donnés et que l'aide fournie dans le domaine de la planification et de la technique ont une valeur inestimable.

« Lorsque nous avons besoin du Ministère, nous l'appelons et il est toujours à notre disposition. Je trouve qu'on le mésestime parfois. On n'hésite pas à lui faire une mauvaise publicité, mais personne ne songe à le féliciter lorsqu'il le mérite. »

Le chef affirme que son expérience avec le Ministère est de nature à encourager les autres bandes du Canada. « Je sais qu'elles accordent la première place au développement économique. Celui qui n'hésite pas à faire un effort personnel pour réussir est sûr d'obtenir de l'aide sans difficulté. »



John « Duke » Corbière, chef de la réserve Rankin examine le puits récemment foré dans le parc industriel de la réserve. Une station de pompage construite au-dessus du puits fournit toute l'eau nécessaire aux huit industries déjà installées dans le parc. Derrière le chef on voit un atelier de carrosserie, une des premières industries installées à cet endroit.

Service Industries Thrive in Manufacturing Wasteland

Gasoline at \$3.00 per gallon. Furnace oil for \$1.15 a gallon. Pork chops for \$2.50 per pound. Consumer prices by 1980? No. These are the current prices in Fort Severn, Ontario.

Fort Severn is one of the many Indian communities north of the C.N.R. main rail line. The area, some 264,000 square miles, extends from the Manitoba-Ontario border to James Bay. Much of it is muskeg, all of it lake-studded bush.

It is an economically depressed area and any solutions to help the settlements get on their feet are difficult. Were a major industry to start at one of these communities, it would be doomed to failure from the start because high transportation costs would price them out of the markets to the south.

Unlike the rest of the province, Sioux Lookout, Nakina and James Bay districts are characterized by problems in both transportation and communication.

Few of the northern settlements within these districts are accessible by road. Only 1 of 18 settlements in the Sioux Lookout District have roads. As a result almost all movement between settlements and the south is by air. The number of airstrips is limited and much of the flying is done in small aircraft equipped with floats in summer and skis in winter.

Because of the degree of isolation few of the adult people speak English. Communication difficulties are further compounded by the existence of two native languages — Cree and Ojibway — within the area. It is not uncommon at district meetings to have to go through two translations — a process which both slows procedures and raises the question of the degree of mutual understanding.

Key is service industries, local markets

The sense of frustration that has hung over these settlements is slowly changing to hope, thanks to the efforts of the Department of Indian Affairs and Northern Development in encouraging natives to establish service industries to serve local needs.

Self-help and other initiatives programmes have been conducted by the Department and Canada Manpower, which also holds training courses for the retraining of local citizenry in service-type industries.

Community colleges are becoming more and more aware of the special training and educational needs of the North and as a result they are conducting courses in commercial fishing, band management, heavy equipment operation, guiding and others.

Some people, as a result of these courses, are starting small businesses such as coffee shops, grocery and general stores, co-operative ventures such as department-type stores, commercial fishing, the revitalization of trap lines, arts and crafts and the cottage industry.

Bush work is prevalent, especially for the community sawmills which produce only for local consumption.

These mills were started on initiatives programmes by the Department



"A fine kettle of fish".

and local band councils as were the small service industries run by local citizens. They mainly deal with repairs to small gasoline engines like those found in outboard motors, chain saws, and snowmobiles.

Big Trout Lake has recently established a Tourist Resort that caters to the hardiest of sportsmen. Open during the summer months it has a growing clientele. Lansdowne House and Fort Hope have had thriving tourist resorts for some years now and just recently have added additional buildings.

Air links vital

In the North there are few cars (one taxi at Big Trout Lake), no busses or trains and no roads or rail lines linking one community to another. Aircraft such as Beavers, Otters, Cessna 180's, 185's, twin Beechcraft and Norsemen fly out of the smaller communities daily.

The D.C. 3 aircraft which fly to those settlements that can accommodate them on a large airstrip are based in Pickle Lake, Red Lake and Sioux Lookout. These planes, owned by various companies, are able to land on the ice at almost every settlement in the winter. Angling Lake, situated on a river about sixteen miles north of Big Trout Lake, is the only community that cannot handle the D.C. 3 because of the weak ice near the settlement. Therefore Angling Lake's supplies are trans-

ported from Big Trout by other means.

Air freight rates chew up paycheques and a lot of local initiative. But air transport is the only economically feasible way, at the moment, to move goods and people long distances in and out of the North. Winter roads are useful for tractor trains to haul short distances between communities or for hauling heavy equipment that could not be carried to the D.C. 3.

A voice in the wild

Until very recently communication amongst the settlements and between the settlements and the "outside" was restricted to personal travel or messages carried physically from one spot to another. Recently however TELESAT installations at Fort Severn, Trout Lake and Sandy Lake have made communications with these settlements almost as easy as they have been in the south for some time.

Communications with the smaller communities have been improved as well with the installation of high frequency radio-telephone transceivers.

The Wa-Wa-Ta Communication Society, based at the Friendship Centre in Sioux Lookout, is responsible for introducing and maintaining High Frequency radio-phone transceivers into all other communities. These items have been purchased by the Department of Indian Affairs

and Northern Development and various companies and corporations for the use of the Wa-Wa-Ta. These radio-phones will only work properly when there is no meteorological interference.

The Wa-Wa-Ta is also in the process of distributing Citizen Band radio transceivers to be used by trappers, commercial fishermen, bush workers, and surveyors to communicate with the home community when they are out at work, sometimes for two or three weeks at a time.

In the Nakina district the same type of installations programmes is going on at the present time, but all funds for radio-phones and high frequency transceivers is through the Department of Indian Affairs and Northern Development.

Through the efforts and devotion of the band chiefs, band councils and individuals in the Department who give freely of their time and efforts to bring improvements to the conditions affecting all northerners; primarily transportation, communications and isolation, the North is gradually becoming more and more accessible. Where before there was very little, now there is improvement. Soon, hopefully Ontario Hydro and Bell Canada will be pushing hydro and telephone services through from Red Lake to nearby settlements thus providing even more of a communication break to these people.

Essor des petites industries dans des régions isolées

De l'essence à \$3 le gallon, du mazout à \$1.15 le gallon et des côteslettes de porc à \$2.50 la livre. Faudra-t-il que les consommateurs payent de tels prix en 1980? Que non pas! Ce ne sont là que les prix payés tous les jours par les résidents de Fort Severn en Ontario.

Fort Severn est une des nombreuses collectivités indiennes situées au nord de la voie principale du Canadian National. Parcouverte de lacs et de marécages, cette région, d'une superficie de 264 000 milles carrés, s'étend de la frontière entre le Manitoba et l'Ontario jusqu'à la baie James.

La région est sous-développée sur le plan économique et il est très difficile de trouver des solutions pour redresser la situation. Si une industrie importante venait à s'établir dans cette région, elle serait vouée à l'échec dès le départ en raison des frais de transport très élevés qui l'empêcheraient de concurrencer les entreprises du Sud.

Contrairement au reste de la province, les districts de Sioux Lookout, de Nakina et de la baie James sont-ils ne peut plus mal servis sur le plan du transport et des communications.

Un très petit nombre d'agglomérations de cette région sont accessibles par la route. Dans le district de Sioux Lookout par exemple, une seule des dix-huit communautés possède un réseau routier. Il en résulte que presque toutes les communications entre ces agglomérations et les villes du Sud se font par la voie des airs. Les pistes d'atterrissement sont peu nombreuses et les vols sont effectués par de petits avions munis de flotteurs l'été et de skis l'hiver.

A cause de l'isolement, peu d'adultes de cette région parlent l'anglais. De plus, l'emploi des deux langues autochtones, cri et ojibway, rend les communications encore plus difficiles. Ainsi, il n'est pas rare qu'aux réunions de district, on soit obligé de faire une double traduction des débats, ce qui ralentit la procédure et soulève la question du degré de compréhension mutuelle.

Solution: création de petites industries et de débouchés locaux

Le sentiment de frustration qui existe dans cette région fait graduellement place à l'espoir, grâce aux efforts du ministère des Affaires indiennes et du Nord qui encouragent les autochtones à créer de petites industries pour répondre aux besoins locaux.

Le Ministère et Main-d'œuvre Canada ont lancé des programmes d'entraide et d'initiative locales et ont également offert des cours de formation aux autochtones pour qu'ils puissent travailler dans les petites industries.

Les écoles professionnelles prennent de plus en plus conscience des besoins en formation des gens du Nord, et à cette fin offrent des cours d'initiation à la pêche commerciale, de gestion de bande, d'opération de machines lourdes et des cours de formation de guides et autres.

Ces cours encouragent certains à ouvrir leur propre commerce: café, épicerie, magasin général et même des coopératives comme des magasins à rayons, des entreprises de pêche commerciale, de piégeage, d'artisanat et de construction de chalets.

L'abattage des arbres est indispensable à l'alimentation des scieries dont la production reste locale.

Ces scieries et les petites industries dirigées par les autochtones ont été ouvertes dans le cadre de programmes d'initiative locale lancés par le Ministère et les conseils de bande.

Ces industries s'occupent surtout de la réparation de petits moteurs à essence comme ceux des hors-bord, des scies mécaniques et des motoneiges.

Une station touristique vient d'être ouverte au Big Trout Lake pour répondre aux besoins des sportifs enthousiastes qui viennent l'été de plus en plus nombreux. Lansdown House et Fort Hope ont, depuis quelques années, des stations touristiques en plein essor auxquelles on vient d'ajouter quelques bâtiments.

Une liaison aérienne est essentielle

Il y a peu d'automobiles dans le Nord (un taxi à Big Trout Lake), pas d'autobus ni de trains, et pas de routes ou de voies ferrées pour relier les différentes agglomérations qui sont desservies quotidiennement par des avions comme des Beavers, des Otters, des Cessna 180 et 185, des Twin Beechcraft et des Norsemen.

Des D.C. 3 qui appartiennent à différentes compagnies aériennes desservent Pickle Lake, Red Lake et Sioux Lookout, localités dont la piste d'atterrissement est suffisamment longue, et peuvent atterrir sur la glace en hiver. Il n'y a qu'à Angling Lake, située sur une rivière à environ 16 milles au nord de Big Trout Lake que le D.C. 3 ne peut atterrir en hiver à cause de la grande fragilité de la glace à cet endroit. La localité d'Angling Lake est donc approvisionnée par d'autres moyens.

Le coût du transport aérien est très élevé et les initiatives locales en souffrent. Mais c'est la seule façon de transporter marchandises et voyageurs dans le Nord. Les routes hivernales servent aux convois ferrés qui circulent sur de courtes distances entre les collectivités ou qui transportent du matériel trop lourd pour les D.C. 3.

La voie du silence

Encore tout récemment, les communications au sein des collectivités et entre celles-ci et l'extérieur se bornaient aux déplacements individuels ou aux messages transmis d'un endroit à un autre par le messager lui-même. Mais les récentes installations de TELESAT à Fort Severn, Trout Lake et Sandy Lake ont rendu les communications avec ces collectivités presque aussi faciles que dans le Sud.

Les communications avec les plus

petites collectivités se sont aussi améliorées grâce à l'installation de postes émetteurs-récepteurs radio-téléphoniques à haute fréquence.

La société de communication Wa-Wa-Ta, dont le bureau se trouve au « Centre de l'amitié » à Sioux Lookout, est responsable de l'installation et de l'entretien des postes émetteurs-récepteurs dans les autres collectivités. Cet équipement a été acheté par le ministère des Affaires indiennes et du Nord et par diverses compagnies ou entreprises pour la Wa-Wa-Ta. Les postes fonctionnent assez bien lorsqu'ils ne sont pas touchés par les interférences météorologiques.

La société Wa-Wa-Ta est aussi sur le point de commencer la distribution d'émetteurs-récepteurs aux membres de la bande qui font du piégeage, de la pêche commerciale, de l'abattage en forêt et de la surveillance afin qu'ils puissent communiquer avec leur bande lorsqu'ils sont au travail à l'extérieur pour des périodes qui s'étendent parfois sur deux à trois semaines.

Dans le district de Nakina, un programme d'installation du même genre est en cours mais tous les fonds nécessaires à l'achat de radio-téléphones et d'émetteurs-récepteurs à haute fréquence proviennent du ministère des Affaires indiennes et du Nord.

C'est grâce aux efforts et au dévouement des chefs de bande, des conseils de bande et de certains fonctionnaires du Ministère qui travaillent bénévolement à l'amélioration des conditions de vie des gens du Nord surtout dans le domaine du transport, des communications et de l'isolement, que le Nord devient de plus en plus accessible. Il faut voir ce qui a été réalisé à partir de rien. Bientôt, nous l'espérons, l'Hydro Ontario et Bell Canada étendront leurs services téléphoniques et hydro-électriques de Red Lake aux agglomérations environnantes et leur offriront ainsi une chance de sortir de leur isolement. Dans le nord de l'Ontario, le ministère des Affaires indiennes et du Nord met en œuvre ses programmes dans les districts de Sioux Lookout, Nakina et baie James.

Contrairement au reste de la province, ces districts connaissent des difficultés causées par l'immondise et l'isolement de la région et des problèmes de transport et de communication.

Peu de collectivités situées dans ces districts sont accessibles par route (1 sur 18, par exemple, dans le district de Sioux Lookout), et c'est donc l'avion qui les relie au monde extérieur. Les pistes d'atterrissement sont peu nombreuses, et les vols sont effectués par de petits avions munis de flotteurs en été et de skis en hiver.

A cause de l'isolement, peu d'adultes parlent l'anglais. De plus, l'emploi des deux langues autochtones cri et ojibway rend les communications encore plus difficiles. Ainsi, il n'est pas rare qu'aux réunions de district, on soit obligé de faire une double traduction des



Quelles belles prises!

débats, ce qui ralentit la procédure et soulève la question du degré de compréhension mutuelle.

L'assimilation à la culture contemporaine du Sud, culture urbanisée de l'homme blanc, est faible, et souvent limitée aux contacts établis avec les voyageurs de passage dans le Nord.

Encore tout récemment, les communications au sein des collectivités et entre celles-ci et l'extérieur se bornaient aux déplacements individuels ou aux messages transmis d'un endroit à un autre par le messager lui-même. Mais les récentes installations de TELESAT à Fort Severn, Trout Lake et Sandy Lake ont rendu les communications avec ces collectivités presque aussi faciles que dans le Sud. Les communications avec les plus petites collectivités se sont aussi améliorées grâce à l'installation de postes émetteurs-récepteurs radiotéléphoniques à haute fréquence qui fonctionnent assez bien lorsqu'ils ne sont pas touchés par les interférences météorologiques.

On se rend compte, d'après ce qui précède, que la croissance économique dans une pareille région constitue un problème complexe et que le potentiel économique y est quelque peu limité. Les coûts et les difficultés de transport empêchent en ce moment le développement d'industries qui doivent concurrencer celles du Sud. Par conséquent, le Ministère a surtout essayé de lancer de petites industries.

On trouve une scierie dans la plupart des réserves, mais leur production ne vise que les besoins locaux, car l'acheminement du produit fini vers les marchés coûte trop cher.

Les gens qui désirent ouvrir une épicerie ou un petit restaurant peuvent obtenir de l'aide auprès du Ministère. Cependant, l'inexpérience en affaires accroît les difficultés déjà grandes qu'entraînent la mise sur pied et la marche d'un commerce si éloigné des fournisseurs et des grossistes, et transforme toute tentative de lancement d'un commerce en une entreprise d'envergure.

On essaie de créer des coopératives dans des réserves plus peuplées, comme Trout Lake, Round Lake et Fort Hope, mais là encore, les difficultés causées par le manque d'autochtones formés et compétents ralentissent les progrès et mécontentent bien des gens.